

L'Action NATIONALE

Volume LXXIII, numéro 6, février 1984

**AVEC LE TRAVAIL, ÇA VA! OU PRESQUE!
MAIS AVEC LE CHÔMAGE? RIEN NE VA!**



La Ligue d'Action Nationale

Président:

François-Albert Angers

Vice-président:

Ruth Paradis

Secrétaire:

Gérard Turcotte

Trésorier:

Charles Poirier

Directeurs:

Richard Arès

René Blanchard

Paul-André Boucher

Jacques Boulay

Guy Bouthillier

Michel Brochu

Louise Collin-Brochu

Marcel Chaput

Roger Duhamel

Claude Duguay

Pierre Dupuis

Jean Genest

Yvon Groulx

Anna Lagacé-Normand

Marcel Laflamme

Jean-Marc Léger

Delmas Lévesque

Denis Monière

Jean-Marcel Paquette

Thérèse Dionne-Picard

Gilles Rhéaume

Léonard Roy

André Thibaudeau

Pierre Trépanier

Claude Trottier

Action nationale

revue d'information nationale

qui lutte pour l'indépendance du Québec

Fondation Esdras Minville

société recueillant des fonds

destinés à des activités nationales

Clubs de la République

association de jeunes réunis

pour préparer l'indépendance du Québec

Éditions françaises

société de publication de dossiers

destinés à un cercle de lecteurs abonnés

Enquête nationale

recherche par des spécialistes

sur l'avenir constitutionnel du Québec

Assises nationales

convocation des forces vives du Québec

pour réaliser la cohésion nécessaire

82, rue Sherbrooke ouest

Montréal H2X 1X3

(514)-845-8533

l'Action NATIONALE

Volume LXXIII, numéro 6, février 1984

TABLE DES MATIÈRES

ÉDITORIAL-I:	Ottawa pris au piège	483
ÉDITORIAL-II:	Une Académie des sciences	486
ÉMILE BOUVIER:	Économie à pleine vapeur et chômage permanent	489
MARCEL LAFLAMME:	La participation des travailleurs	507
ODINA BOUTET:	Le poumon artificiel	514
VIATEUR BEAUPRÉ:	L'esprit du syndicalisme de masse	521
FRANÇOIS MORNEAU:	L'influence du droit dans la société québécoise	528
ROGER DUHAMEL:	De Nord-Sud à Est-Ouest	534
LÉANDRE FRADET:	Affirmation du fait français en Amérique	544
ROGER DUHAMEL:	Petite histoire d'un attentat avorté	549
MICHEL BRINDAMOUR:	Les tanks connaissent la vérité	553
AXEL MAUGEY:	Relecture du livre d'André Siegfried	555
PATRICK ALLEN:	À l'affût de l'actualité	561
MICHEL LACASSE:	Description d'un village industriel de la Beauce: La Guadeloupe	570

HOMMAGE

de la SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE de Montréal

Elle fait partie du Mouvement national
des Québécois

L'ACTION NATIONALE

revue d'information nationale

Directeur: JEAN GENEST

Photographe: Paul HAMEL

Collaborateurs:

Patrick Allen	Jean-Baptiste Giroux
François-Albert Angers	André Joyal
Viateur Beaupré	Pierre-André Julien
René Blanchard	Marcel Laflamme
Odina Boutet	Delmas Lévesque
Guy Bouthillier	Jeannine McNeil
Claude Collin	Denis Monière
Roger Duhamel	François Morneau
	Gilles Rhéaume
	Jean-D. Robillard

Abonnement:

	1 an (10 numéros)	2 ans (20 numéros)
Québec, Canada	\$25.00	\$45.00
Autres pays	30.00	50.00
Abonnement de soutien	35.00	

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans l'Index des périodiques canadiens, publication de l'Association canadienne des bibliothèques dans Périodex publié par la Centrale des Bibliothèques et dans Radar, répertoire analytique d'articles de revues du Québec, publié par la Bibliothèque nationale du Québec.

Prière de joindre à toute correspondance relative au service de la revue le numéro-code figurant sur la dernière adresse d'envoi.

ISSN-0001-7469
ISBN-2-89070

82, rue Sherbrooke ouest
Montréal H2X 1X3
845-8533

Dépôt légal: Bibliothèque
nationale, 2^{ième} semestre
1981

Courrier de la deuxième classe
Enregistrement numéro 1162

Éditorial-1

Ottawa pris dans son piège constitutionnel

par RENÉ BLANCHARD (SNQ — Centre du Québec)

Le gouvernement fédéral est pris dans le filet de sa Charte des Droits. C'est ainsi, une fois de plus, que l'on constate que sans données précises, toute discussion, même constitutionnelle, est ridicule. L'histoire dira que c'est parce que les promoteurs de la nouvelle constitution canadienne n'ont pas voulu s'en remettre aux données socio-politiques dégagées par les rapports Laurendeau-Dunton et Pépin-Robarts, que la Charte des Droits qu'ils ont pondue dans une hâte fébrile, au cours de la dernière nuit d'une conférence honteuse, risque de faire sauter la cohérence des institutions du pays.

On aura beau inventer des mesures d'urgence, tel le Bill C157, pour colmater les brèches ouvertes par cette tapageuse Charte des Droits individuels, on ne pourra éviter la remise en question des relations d'autorité entre l'État et les citoyens, ni faire prédominer le collectif sur le particulier. Depuis le temps que, visant le Québec, l'on rabaisse le collectif au profit de l'individuel, voilà un juste retour des choses — c'est l'effet boomerang traditionnel que ménage aux «déviant» le mépris des données fondamentales.

À chercher à avoir tout le monde, voilà que le fédéral est pris à son piège. Voici ce qu'en dit, le 30 septembre 1983, l'éditorialiste du *Devoir*, Lise Bissonnette, commentant la décision du juge Alex Cattanach de la Cour fédérale. Dans un jugement de 9 pages, le savant juge a reconnu à la Coalition Canadienne contre les essais du missile Cruise en sol Canadien le droit de réclamer une injonction pour suspendre la décision du Cabinet fédéral à ce sujet: «Pour l'heure, la déconfiture des plaideurs fédéraux confirme au moins une chose: écrite à toute vitesse, et négociée avec neuf provinces dans l'affolement d'une dernière nuit de conférence constitutionnelle, la Charte est en train de

causer à ses auteurs des problèmes non seulement imprévus, mais d'une inquiétante ampleur.

Les opposants à l'essai des *Cruise* s'appuient sur l'article 7 de la Charte des droits qui proclame le droit de chacun 'à la vie, à la liberté, et à la sécurité de sa personne'. Selon eux, ces essais en territoire canadien pourraient directement menacer la sécurité des Canadiens, ce que le gouvernement nie évidemment. Mais ce même gouvernement, affirme le juge Cattanach, s'est clairement et volontairement soumis à la suprématie de la Charte; en son article 32, celle-ci s'applique 'au Parlement et au gouvernement du Canada'. Le pouvoir fédéral réplique que la Charte des droits n'a jamais voulu annuler le principe constitutionnel britannique, importé au Canada, qui protège les décisions proprement politiques de l'ingérence des tribunaux. C'était vrai avant l'adoption de la Charte des droits, dit le juge, mais le texte de la Charte a fait disparaître cette étanchéité».

Pour le fédéral, la seule façon de colmater cette brèche sera de recourir à la règle «nonobstant» exigée par les provinces et que M. Trudeau qualifiait de honteuse, et passer une loi lui permettant de contourner sa propre Charte! Ce sera le ridicule politique consommé. L'auguste papier signé par la reine s'en remettra encore moins que de cette mésaventure qui lui valu d'être récemment passé à l'encre rouge par un opposant, fanatiquement loyaliste!

La réforme constitutionnelle de M. Trudeau se révèle donc déjà un replâtrage de mauvaise qualité sur un sépulcre blanchi. Sonnez donc, trompettes de 1981, le rappel du peuple oublié dans la nuit des longs couteaux du 11 novembre!

Il vaut mieux, de toute façon, se remettre à table et discuter à partir des données historiques certaines, qui sont d'ailleurs évidentes, et qu'on pourrait résumer ainsi:

- a) il y a deux nations en ce pays;
- b) la Confédération de 1867 fut un pacte entre les deux groupes fondateurs, l'un français, l'autre anglais;
- c) il appartient seulement à ces deux groupes, dûment et légalement représentés et volontairement réunis, de modifier ou de réaménager la Constitution de ce pays.

Sans l'admission préalable de ces données fondamentales, toute la discussion politique ne mène à rien, sinon à des conflits interminables et au sabotage des institutions.

Et les savants juges qui doivent assurer le respect de l'article 7 de la Charte actuelle deviennent, à leur corps défendant, des anarchistes au terme du Bill C157 sur la sécurité de l'État. C'est vraiment le chaos qui s'annonce!

REVUE D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE

fondée en 1947
par Lionel Groulx

4 forts numéros
par année

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM

ADRESSE

Abonnement régulier (comprenant la cotisation de membre de l'IHAF)	\$20.00
Abonnement étudiant (avec pièce justificative — comprenant la cotisation de membre de l'IHAF)	\$10.00
Abonnement institutionnel (sans cotisation de membre)	\$20.00
Abonnement de soutien	\$40.00

REVUE D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE,
261 avenue Bloomfield, Montréal, Qué.

H2V 3R6
Tél.: 271-4759

Éditorial-2

Pour une Académie des sciences au Québec

par MICHEL BROCHU

Le Québec possède, à l'heure actuelle, 2 Académies: l'Académie canadienne-française, fondée en 1944, composée de 40 membres, comme sa sœur aînée fondée par le Cardinal de Richelieu en 1635. Cette Académie, très active et prestigieuse, n'a malheureusement pas de maison propre; l'Académie des Sciences morales et politiques a été fondée en 1948, mais elle n'a jamais été aussi vivante que la première et semble, à toutes fins pratiques, en veilleuse prolongée.

Une Académie des sciences manque encore au Québec. Sa grande aînée de Paris a été fondée par Colbert, en 1666.

En mai 1959, j'avais, sous le pseudonyme de Michel le Droit, proposé dans *le Devoir*, la création d'une Académie des sciences au Québec, mais le sujet n'avait pas été développé en profondeur dans cet article qui touchait au problème général de la recherche scientifique.

Presque 25 ans après cette première suggestion, qui était restée sans écho, il convient de reprendre cette question, afin qu'elle débouche sur une réalité concrète.

Le Québec, durant le dernier quart de siècle, a triplé le nombre de ses universités, quadruplé le nombre de ses centres de recherches et de ses publications scientifiques et, au moins, quintuplé le nombre de ses chercheurs relevant des universités ou de certains ministères.

Comme corollaire à cette évolution favorable, la production scientifique du Québec s'est considérablement développée, tant en qualité qu'en volume.

Cette situation et la maturité scientifique du Québec rendent éminemment souhaitable, urgente même, la création d'une Académie des sciences au Québec.

Cette Académie gagnerait à être mise sur pied par le gouvernement du Québec au plus haut niveau, avec la collaboration étroite des hommes de science québécois et de leurs associations.

L'action et l'orientation futures de cette Académie pourraient, en partie, s'inspirer de celles de son aînée de Paris, mais devraient remplir un rôle plus large et plus dynamique.

Cette Académie devrait, entre autres, être responsable de projets scientifiques d'envergure, comme la participation structurée du Québec aux programmes des futures *années géophysiques internationales* et avoir la direction de deux ou trois bases scientifiques, avec observations à caractère permanent dans les régions arctiques et subarctiques du Québec, ce qui n'a encore pu être mené à bien.

Il va de soi que la condition première de viabilité de la future Académie des sciences du Québec est qu'elle soit puissamment dotée, afin qu'elle puisse remplir sa mission, qui va bien au-delà de ce que les universités ont pu réaliser à ce jour.

Il est non moins évident que cet organisme, qui sera le seul de langue française sur le continent américain, aura pour mission inhérente complémentaire de favoriser et de patronner exclusivement des recherches dont les résultats seront publiés en français: il s'agit là d'une orientation nécessaire, puisque les auteurs qui désirent publier en anglais ont tout loisir de le faire dans les revues étrangères, canadiennes ou américaines.

Cette nouvelle Académie devrait normalement tenir des séances régulières (en alternance à Québec et à Montréal) où seraient présentées les communications à être publiées dans les comptes rendus de séances.

Les grandes sections de cette Académie pourraient être celles des sciences de la terre et de la mer, des mathématiques, de la physique, de la chimie, de la botanique, de la zoologie et de la biologie. La médecine devrait être laissée de côté, en raison probable et souhaitable de la création d'une Académie de médecine du Québec.

Un organisme aussi complexe doit, de toute nécessité, être abrité dans des locaux spacieux sans être luxueux, à seule fin de remplir sa mission convenablement.

Pour l'Amérique d'expression française, une Académie des sciences à l'action dynamique, soutenue et vigoureuse est devenue absolument indispensable et le foyer de cette Académie ne peut être que le Québec.

Le gouvernement de ce pays saura-t-il le comprendre et mesurer l'importance de cette proposition?

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCES

425, ouest, boulevard de Maisonneuve, suite 1500,
Montréal H3A 3G5

288-8711

CLAUDE-PIERRE VIGEANT
traducteur et publiciste

604, rue Waterloo
London — Ontario
N6B 2R3

**BIJOUTERIE
POMPONNETTE Inc.**
Jean Brassard, prés.

256, rue Ste-Catherine Est
Montréal H2X 1L4
288-3628

Économie à pleine vapeur et chômage permanent

par ÉMILE BOUVIER, S.J., professeur d'économie
à l'Université de Sherbrooke

I— Chômage et plein emploi

Toute discussion sur le chômage commence par une polémique: qui est chômeur? Qui est demandeur d'emploi? Qui est chômeur officiel? Qui est chômeur officieux? Statistique Canada nous répond en suivant la définition du Bureau international du Travail: «Est chômeur celui qui remplit quatre conditions: être dépourvu d'emploi, être à même de travailler, être à la recherche d'un emploi rémunéré et être disponible immédiatement.» Malgré cette apparence limpide, cette définition n'est pas complète: qui déterminera l'aptitude au travail, qui mesurera l'ardeur à chercher un emploi? qui comptabilisera les chômeurs découragés qui abandonnent le marché du travail?

Au Canada, l'information statistique sur l'activité, l'emploi et le chômage nous vient de l'enquête mensuelle par Statistique Canada sur la population en âge de travailler (15 ans et plus). Tous les mois, un échantillon constamment renouvelé de plus de 55,000 ménages répartit la population en âge de travailler en trois catégories: les personnes occupées, les chômeurs, les inactifs.

Les personnes occupées sont celles qui pendant la semaine de l'enquête ont effectué un travail rémunérateur à temps plein ou à *temps partiel* ou qui avaient un emploi mais ne pouvaient pas travailler à cause de maladie, d'invalidité, de conflits de travail.

Les chômeurs sont ceux qui étaient sans emploi pendant la semaine de référence mais qui avaient activement cherché du travail au cours des quatre semaines précédentes et étaient prêts à travailler.

La population active comprend les employés et les chômeurs. Les inactifs comprennent tous ceux qui sont en âge de

travailler mais ne font pas partie de la population active.

Le taux de chômage et le pourcentage de la population active que forment les chômeurs se présentent de la façon suivante:

(pour septembre 1983, population de 15 ans et plus¹)

En âge de travailler (PAT)	=	4,980,000
Personnes en emploi (EM)	=	2,643,000
Chômeurs (CH)	=	382,000
Population active (PAC = EM + CH)	=	3,025,000
Inactifs (IN = PAT - PAC)	=	4,980,000 - 3,025,000 = 1,955,000
Taux d'activité TAC = $\frac{PAC}{PAT}$	=	60,6%
Taux de chômage = $CH = \frac{ch}{PAC}$	=	12,6%

En avril 1983, pour la première fois, le nombre des chômeurs au Canada s'est élevé au niveau de 2,000,000, c'est-à-dire 1,993,000, dont 1,658,000 chômeurs déclarés et 335,000 chômeurs découragés ou cachés, ce qui aboutit à un chômage de 12,6%. Au Québec, le nombre des chômeurs s'élevait à 621,000, dont 473,000 chômeurs officiels et 148,000 chômeurs découragés.

En juin 1983, Statistique Canada compte 1,452,000 chômeurs officiels: si on ajoute 300,000 chômeurs découragés on aboutit à 1,752,000. Le Québec, en juin 1983, compte 438,000 chômeurs officiels et 150,000 chômeurs découragés, ce qui fait un total de 588,000 chômeurs.

Pour bien mesurer l'étendue du chômage, il faut distinguer entre les chômeurs officiels et les chômeurs cachés ou non déclarés. Les premiers sont comptabilisés par Statistique Canada et désignent les personnes sans emploi qui en avaient cherché un

1. Statistique Canada. La population active, n° 71-001, Ottawa.

activement au cours des 4 dernières semaines de référence et qui étaient prêts à travailler. En octobre 1983, Québec comptait 379,000 chômeurs officiels.

Les seconds comprennent deux catégories de personnes inactives: celles qui, à force de chercher du travail sans succès au cours des six derniers mois, sont persuadées qu'elles n'en trouveront pas et ont cessé toute recherche.

En octobre dernier (dernier mois disponible), on en répertoriait 41,000 au Québec. Une seconde catégorie de chômeurs cachés, qui n'apparaissent pas parmi les chômeurs officiels publiés chaque mois, est formée des personnes mises à pied qui attendent une réponse favorable d'un employeur ou un rappel au travail de leur précédent patron. De ce fait, elles ne désirent pas s'orienter ailleurs et se contentent d'attendre passivement: même si les statistiques mensuelles les oublient, on en dénombre 34,000 au Québec.

Si l'on regroupe ces deux types de chômeurs cachés, ils totalisent 75,000 au Québec, ajoutant 20% aux effectifs officiels de 379,000, soit un total réel de 454,000 candidats à l'emploi.

Un tableau général pour le Canada refléterait 146,000 chômeurs cachés pour le Canada en octobre 1983.

Tableau I
Le chômage caché au Canada (en milliers)

1983	Québec	Ontario	C. Britannique	Canada
Octobre	75	19	16	146
Juillet	98	27	16	178
Avril	119	41	17	232
Janvier	124	39	22	244
Octobre 1982	84	29	22	170
Juillet	114	31	16	201
Avril	110	24	12	197
Janvier	97	23	8	177
Octobre 1981	49	15	4	98
Juillet	67	18	5	116

Source: Statistique Canada.

D'après un document fédéral intitulé *Stratégie industrielle pour le Québec (1983)*, le taux de chômage restera supérieur à 13%, d'ici 1988. MM. Parizeau et McDonald abondent dans le même sens. Devant le pessimisme anticipé de la Commission McDonald (*Financial Post*, 11/06/83), qui analyse les problèmes économiques canadiens, les mémoires découvrent de multiples causes qui n'ont pas toutes le même poids et qui s'entrecroisent: la crise, la natalité, le travail noir, la femme au travail, la croissance, la flambée des prix, le virage technologique, les taux d'intérêt et l'inflation.

Mme S. Ostry, économiste en chef de l'OCDE, se montre prudente et réservée dans la prétendue reprise des affaires. Pour elle, l'économie même à pleine vapeur ne pourra maîtriser ce chômage officiel et officieux qui détraque l'économie canadienne.

Même avec la relance des affaires, nous ne connaissons pas les mêmes taux élevés d'emploi. Les chômeurs ne pourront plus réintégrer les postes qu'ils occupaient. Le triste bilan du rendement de l'entreprise canadienne sur les marchés internationaux en est la preuve.

Sur les quelque 24 nations industrialisées de l'OCDE de 1976 à 1981, le taux moyen de croissance du PNB réel par employé était en moyenne de 2,10. Le Japon, en tête de file, affiche un taux de croissance de 3,34, suivi de la France avec 2,21, de l'Amérique avec 2,07, de l'Italie avec 1,71, du Royaume-Uni avec 1,51, de la Suisse avec 1,49, de l'Australie avec 1,47, des États-Unis avec 0,44 et du Canada avec 0,39.

De plus, la récession, la pire depuis celle de 1930, affiche des prix élevés des matières premières, de la main-d'œuvre, des hausses implacables de taux d'intérêts, la chute du dollar, autant de facteurs qui obligent les entreprises à réduire les coûts, à licencier des travailleurs, à fermer les usines. Les disputes syndicales et patronales, les recours aux grèves, aux ralentissements de production obligent les employeurs à recourir à la technologie et à la substitution de la main-d'œuvre par le capital.

De plus en plus, l'économie développe un nouveau type de chômage qui ne peut plus être qualifié de cyclique et marqué de mouvement de reprise, parce qu'il ne peut disparaître une fois

les stocks épuisés. Travailleurs et travailleuses ne pourront plus réintégrer le poste qu'ils auront quitté, parce que leur tâche désormais s'effectuera à l'aide d'ordinateurs, de robots, d'appareils électroniques, de machines sophistiquées.

Dans un congrès récent, l'*American Management Association* escompte que même avec une relance économique complète, l'embauche des entreprises n'atteindra plus les niveaux d'emploi de la pré-récession. On se trouve en présence d'un chômage, comme l'indique le tableau II, qui s'accroît et qui échappe de plus en plus à la responsabilité des groupes sociaux, des entreprises et même des gouvernements.

Tableau II
Taux de chômage dans sept pays de l'OCDE

Pays	1965	67	70	73	75	77	80	81	82	83
États-Unis	4,4	3,7	4,8	4,7	8,3	6,9	7,0	8,2	10,5	10,2
Japon	1,2	1,3	1,1	1,3	1,9	2,0	2,0	2,2	2,4	2,7
Allemagne	0,3	1,3	0,8	0,9	3,7	3,7	3,1	5,3	7,1	7,3
France	1,5	1,9	2,4	2,6	4,1	4,7	6,3	2,7	8,1	8,0
Royaume-Uni	2,3	3,4	3,1	3,0	3,9	6,2	7,4	12,1	12,9	13,5
Italie	5,3	5,3	5,3	6,2	5,8	7,0	7,4	8,9	9,0	9,6
Canada	3,6	3,8	5,6	5,5	6,9	8,0	7,5	8,4	12,7	12,6
Québec	5,9	5,3	7,9	7,4	8,8	10,3	9,9	11,9	14,7	13,5

Source: Perspectives économiques, 1981, 1982, 1983 OCDE.

Avant de clore cette discussion, il importe de distinguer entre le chômage conjoncturel et le chômage structurel.

Le chômage conjoncturel est celui qui peut être éliminé à court terme par la création d'une demande globale très forte de biens et de services, v.g., une baisse de chômage de 8,4 en 1961 à 4,1 en 1966 a supprimé pratiquement le chômage conjoncturel.

Le chômage structurel est le taux minimum de chômage incompressible, quelle que soit la vigueur de la demande globale. C'est ce chômage minimum que les économistes estimaient à 3% dans les années 50-60.

Ce nouveau type de chômage qu'on appelle aussi normal ou naturel s'installe dans l'économie moderne comme un phéno-

mène endémique qui ne subit plus les variations du cycle des affaires, qui n'est pas appelé à disparaître lorsque les inventaires et les stocks seront épuisés. Les travailleurs en chômage ne pourront plus réintégrer leur poste de travail, parce que la tâche quittée s'effectuera à l'aide d'ordinateurs, de robots, d'appareils électroniques, et d'équipements sophistiqués. Pour mesurer la gravité de ce chômage permanent, il faut alors définir le plein emploi. On le définit d'ordinaire comme la situation du marché du travail où tous les travailleurs en état de travailler peuvent le faire.

Il implique donc une variable permanente qui est celle du taux de chômage intégré, i.e. un taux qui devrait varier de 3% à 5%, mais qui dans la conjoncture actuelle oscille aux environs de 8% à 13%.

Au Canada, quelques économistes ont avancé des taux de chômage naturel différents:

- le Bureau International du travail: 3%;
- le Conseil économique du Canada: 3% — 4%;
- le «Conference Board»: 5% ('73-'76);
- Conference Board: 6,4% ('79);
- F. Delorme: 6,6% ('78);
- P. Fortier (U. Laval): 6,6% ('78);
- C. Beige (U. T.): 7 à 8% ('82);
- M. Lalonde: 7 à 8% ('83);
- J. Parizeau: 13% de '83-86².

Même si l'économie devait tourner à pleine capacité, le plein emploi devrait se concilier avec un taux de chômage qui varierait de 8% à 13%. Plus le taux de chômage est bas, moins l'économie doit faire effort pour maintenir le plein emploi: plus le taux est élevé, plus le gouvernement doit faire effort pour maintenir un réservoir de chômeurs financés par des injections massives de dépenses pour des programmes d'emploi et des travaux publics.

II — Les coûts économiques du chômage

Toutefois, avant de se lancer dans l'aventure des dépenses

2. Il faut noter que Mesdames Bellemare et Poulin le maintiennent à 3,5%.

publiques, tout gouvernement doit se laisser guider par des principes sociaux et par la loi des coûts-bénéfices dans ses décisions économiques. Dans son encyclique sur le *Travail humain*, Jean-Paul II nous rappelle certaines vérités primordiales: «Le travail est une obligation, un devoir de l'homme et ceci à plusieurs titres. L'homme doit travailler parce que le Créateur le lui a ordonné et aussi du fait de son humanité même dont la subsistance et le développement exigent le travail. L'homme doit travailler par égard pour le prochain, spécialement pour sa famille, mais aussi pour la société à laquelle il appartient, pour la nation..., pour toute la famille humaine dont il est membre... Tout cela constitue l'obligation morale du travail...»

En parlant de l'obligation du travail et des droits du travailleur correspondant à cette obligation, il faut distinguer entre l'employeur direct et l'employeur indirect. Le premier est la personne ou l'institution avec lesquelles le travailleur conclut directement le contrat de travail et le second comprend les personnes, les institutions, les politiques qui déterminent le système socio-économique et assurent le plein emploi.

En considérant les droits des travailleurs avec cet employeur indirect, on doit privilégier un problème fondamental, celui d'avoir un travail, de fournir un emploi adapté à tous les sujets qui en sont capables. L'employeur indirect doit donc pourvoir à une planification globale. Ce souci global pèse avant tout sur l'État, mais n'implique pas une centralisation opérée unilatéralement par les pouvoirs publics; il signifie plutôt une coordination, une concentration de personnes, de groupes, d'associations et d'institutions en vue du plein emploi.

Parmi les pressions qui s'exercent sur ces pouvoirs, mentionnons les coûts économiques. En effet, qui peut prendre sur soi le poids économique du chômage?

La conception populaire des coûts du chômage se limite d'ordinaire aux prestations d'assurance-chômage et aux déboursés de l'aide sociale. Le chômage, selon l'expression populaire, entraîne des pertes de salaires compensées partiellement par l'assurance-chômage et l'aide sociale. Mais cette façon de concevoir les coûts du chômage est erronée à deux points de vue: A) la compensation financière aux chômeurs se limite, au Canada, à

60% du salaire brut assurable qui ne peut dépasser 315\$ en 81 et 350\$ en 82; B) le chômage représente une perte de revenus pour la société. La mise au travail des ressources humaines inemployées crée une production de biens et de services qui permet aux chômeurs de gagner un salaire et permet aussi aux entreprises de réaliser des profits, aux employés actuels d'accroître les heures de travail et aux gouvernements de percevoir plus d'impôts. Cet ensemble de revenus engendrés par la production de biens et de services constitue les coûts économiques du chômage. Ces coûts comprennent les coûts directs et les coûts indirects. Les coûts directs comprennent:

- a) les pertes de salaires;
- b) les prestations d'assurance-chômage;
- c) les déboursés de l'aide sociale;
- d) la perte de revenus engendrés par la production des biens et des services résultant des ressources humaines inemployées;
- e) la perte de profits;
- f) la perte d'impôts pour le gouvernement;
- g) la perte d'heures de travail supplémentaires.

Bref, ces coûts directs représentent la somme des revenus perdus:

pour les chômeurs (la différence entre les salaires et l'assurance-chômage et l'aide sociale);

pour les travailleurs et les entreprises (les salaires, les profits et les pertes de productivité);

pour les gouvernements (les impôts perdus et les dépenses sociales encourues).

Les coûts indirects comprennent:

- a) la perte de revenus pour la société;
- b) les anticipations défavorables aux investissements;
- c) la pollution psychologique et les pertes sociales causées par la maladie et la délinquance.

Comment calculer ces pertes de revenus? Par ce que certains spécialistes appellent la loi ou le coefficient d'Okun, cet économiste américain qui a effectué une série de tests pour la période

1947-1960 et qui conclut que tout point de pourcentage du taux de chômage supérieur à 4% est associé à une diminution du PNB réel de 3%. En d'autres mots, la perte de production associée à un taux de chômage de 5% plutôt que 4% serait de 3% de la production observée. Cette relation de 1 à 3% entre les variations du taux de chômage et de la production s'appelle la loi d'Okun³. Cette loi permet de calculer la perte de valeur de la production associée à un chômage supérieur à 4%. Ainsi la perte de production = la production réalisée x

$$\left(\frac{3 \times (\text{taux de chômage réalisé} - 4)}{100} \right) \times \text{production réalisée}$$

Exemple: si, en 1983, la production = \$100 milliards et que le chômage = 10%, la perte de production = \$100 m. x

$$\left(\frac{3 \times (10 - 4)}{100} \right) = 100 \times \frac{18}{100} = \$18 \text{ milliards.}$$

De là, on peut tenter d'évaluer le coût du chômage par son influence sur la baisse du PNB et le coût de la création d'un emploi.

Certains économistes du Québec ont risqué quelques chiffres: ils ont évalué le coût du chômeur à \$66,237⁴ et le coût de la création d'un emploi à \$44,633⁵. Pour eux, une politique de création d'emploi serait moins coûteuse qu'une politique d'assurance-chômage. Sans vouloir engager le débat, disons qu'il manque aux paramètres des données importantes sur les investissements à long terme, le rôle du marché et des prix, la productivité, le calcul de la relation entre le capital investi et le rendement.

3. Voir D. Bellemare et L. S. Poulin, *Le plein emploi: pourquoi?* Montréal, Trad., 1983, p. 77 et s.

4. Bellemare et Poulin, *Le plein emploi: pourquoi?* Montréal, Trad., 1983, p. 77-95.

5. Lacroix & Rabeau. *Politiques nationales, régionales*. PUM., 1981.

III— À quel pouvoir recourir?

Sans recourir aux calculs mathématiques, qui ne semblent pas concluants, on peut tout de même élaborer une politique de plein emploi qui reposerait sur trois pouvoirs fondamentaux:

- a) l'État;
- b) l'entreprise privée;
- c) le jumelage du secteur privé et du secteur public.

A) L'État

Le plein emploi constitue un bien collectif que l'on fait peser souvent sur l'État qui ne doit pas centraliser mais coordonner les pressions dans un cadre qui garantisse l'initiative des personnes et des groupes libres.

Aucun gouvernement n'en peut assumer seul la responsabilité, étant donné que le plein emploi doit être réalisé par l'action inter-dépendante de tous les agents. Quel que soit l'écart entre le coût de l'emploi supprimé et le coût de l'emploi créé, l'on ne peut renoncer à une politique de création d'emploi. Mais celle-ci ne peut pas reposer exclusivement sur l'État, pour trois raisons:

La première est que toute intervention de l'État pour prendre en charge la création d'emploi accroît les dépenses publiques et le poids de l'État dans l'économie. Cet accroissement du poids de l'État entraîne une détérioration continue des conditions économiques.

Par le tableau III, la part de l'État dans le PNB est passée de 29,1% en 1966 à 47,9% en 1980 et à plus de 50% en 1983. À mesure que la part de l'État s'accroît, le taux de chômage suit une progression parallèle. La même corrélation apparaît entre l'évolution de la part de l'État et les taux annuels de croissance du PIB au Québec. Si on soumettait ces chiffres à une analyse de régression, les résultats aboutiraient au phénomène suivant: chaque fois que les dépenses publiques augmenteraient de 5%, le taux de chômage augmenterait de 1,5%, l'inflation de 3,5%, la productivité chuterait de 1,3% et la croissance chuterait de 0,8%.

Un économiste britannique a comparé la croissance économique de 19 pays industrialisés et la conclusion aboutissait au fait que chaque augmentation de 5 points de % dans la part de

l'État entraînait une réduction de 1% dans la croissance économique. En conséquence, l'État seul ne peut pas, par l'injection financière, assurer la solution du chômage par la création d'emplois.

Tableau III
Évolution comparée du poids de l'État
(tous niveaux d'administration) dans le PIB
et taux de chômage et de croissance ultérieurs
— Québec, 1966-1980

	Dépenses publiques totales en % du PIB	Taux de chômage en %	Croissance annuelle du PIB réel en %
1966	29,1	4,8	4,2
1967	30,7	5,4	4,2
1968	32,6	6,2	4,1
1969	33,2	6,8	4,7
1970	35,5	7,3	4,7
1971	38,0	7,2	5,9
1972	38,8	7,0	5,9
1973	39,3	7,2	4,5
1974	41,3	7,8	3,5
1975	44,8	9,0	2,4
1976	43,8	10,0	2,6
1977	46,1	10,3	2,9
1978	46,0	10,1	1,5
1979	45,8	10,0	1,0
1980	47,9	11,4	1,9
1981		11,2	
1982		14,8	
1983	50,0	13,5	

Sources: Statistique Canada, *Comptes économiques provinciaux 1966-1981*, 13-213 au catalogue; et *Statistiques chronologiques sur la population active — chiffres réels, facteurs saisonniers et données désaisonnalisés*, 71-201 au cat. Les taux de croissance réelle du PIB québécois sont des estimés du Conference Board du Canada. La main-d'œuvre, Stat. Canada, 71-001, sept. 1983.

Les pouvoirs publics n'auraient qu'à mettre en œuvre des

politiques keynésiennes pour stimuler la demande des biens et des services par l'injection des dépenses publiques. Or, cette solution est nettement dépassée. De 1975-76 à 1980-81, le déficit fédéral a totalisé \$58 milliards et celui du Québec a dépassé \$9 milliards, ce qui n'a pas empêché un accroissement du chômage de 13%.

Une deuxième raison qui explique l'impuissance de l'État est que celui-ci finance ses interventions avec des taux d'impôts de plus en plus élevés et que la lourde fiscalité qui s'ensuit décourage les incitations au travail. D'après certaines études, l'impôt entraîne une perte sociale de 0.40 par dollar perçu par les contribuables. En 1966, le salarié québécois devait payer 25% d'impôt sur chaque dollar additionnel de revenu. Ce taux atteint maintenant 43%.

Troisième raison, si, au lieu d'augmenter les impôts, l'État laisse croître son déficit, il devra emprunter davantage et exercer des pressions à la hausse sur les taux d'intérêt qui décourageront l'investisseur privé.

Quand les administrations publiques détournent à leur profit plus de 50% du PNB et ne réussissent pas à prévenir le chômage, avec quoi espèrent-elles réussir? Il faut donc se demander si l'entreprise privée est à même de supporter une partie du fardeau.

B) L'initiative privée

Les hommes d'affaires ne désirent qu'une chose: faire des affaires, vendre leurs produits, réaliser des profits: les salariés désirent travailler et augmenter leurs revenus. Il importe donc de créer un climat de relance et de s'engager dans la déréglementation de l'économie.

Il importe que les gouvernements mettent en œuvre une réduction importante des niveaux de fiscalité car ceux-ci peuvent décourager l'initiative individuelle et disloquer une économie québécoise compétitive. Il importe de réduire les dépenses publiques et de s'engager fermement à la déréglementation, de se débarrasser des contrôles multiples qui pèsent sur les prix, les conditions de travail et de reviser le Code du travail dans le but de retirer à l'establishment syndical les pouvoirs démesurés que la loi lui a accordés.

Ne l'oublions pas, l'entreprise privée ne peut pas supporter seule le poids du plein emploi. La rentabilité d'une entreprise dépend de paramètres imposés par ses coûts et non pas par les coûts sociaux. Les limites de ses responsabilités sont inscrites par ses moyens financiers et humains. Elle doit donc jumeler ses efforts à ceux de l'État, afin d'assurer l'équilibre social.

IV— Le plein emploi est-il réalisable?

C) Le jumelage de l'activité privée et publique

L'Organisation internationale du travail sur la politique de l'emploi, adoptée en 1964, a déclenché récemment une discussion sur la crise de la structure des économies mondiales. Le chômage et le sous-emploi constituent une priorité majeure qui affecte les pays industrialisés et en voie de développement. La mondialisation de la production ne permet plus aux économies nationales de rejeter en vase clos le problème de l'emploi. En juin 1983, à Genève, quelque 135 pays membres de l'O.I.T. se sont penchés sur l'article 1 de la constitution de '64. «En vue de stimuler la croissance et le développement, tout membre formulera et appliquera une politique active visant à promouvoir le plein emploi, productif et librement choisi. Une telle politique doit être conçue, élaborée et mise en œuvre avec la partie des groupes sociaux et économiques. À ces structures s'ajoute le mécanisme de négociation collective d'institutions politiques qui garantissent le plein emploi.»

Les outils des gouvernements sont de deux ordres: les mesures générales et les mesures sélectives. Les mesures générales, de nature macro-économique, sont commandées par les politiques monétaires, fiscales et commerciales. Les mesures sélectives s'attaquent aux inégalités et disparités régionales au niveau de certains secteurs d'activité, de certaines entreprises, de certains groupes, de certaines populations cibles.

Parmi les mesures générales, mentionnons celles qui créent les conditions favorables au maintien de la demande globale, du niveau des investissements, du commerce extérieur et des dépenses gouvernementales. Aussi, pour maintenir le plein emploi, un gouvernement utilisera les leviers de la politique monétaire et fiscale, tarifaire et sociale pour stimuler la consommation l'investissement, le bien-être de la population par l'assurance-

chômage, les revenus de transferts, les pensions, l'aide sociale tout en réduisant les impôts et les charges sociales des entreprises.

Les mesures sélectives se réaliseront par des incitations aux transferts ou à la création d'entreprises à haute intensité de main-d'œuvre par des incitations financières au partage des emplois disponibles, par la réduction de la durée des heures de travail, la restriction du temps supplémentaire, l'allongement des congés annuels, l'abaissement de l'âge de la retraite, la prolongation de la scolarité obligatoire, l'octroi de congés payés de formation par le financement de programmes spéciaux de travaux publics, tels que des projets de reforestation, d'épuration des eaux, d'incitation au travail pour les assistés sociaux.

Mentionnons aussi le programme de prêts aux entreprises et la proposition de 5000 bourses d'affaires de 25,000\$ chacune, qui sert de capitaux de risque pour les jeunes gens d'affaires. Le gouvernement fédéral dans son dernier budget attribue cette année près de \$1.5 milliard pour la création d'emplois et comme le secteur privé fait face à de graves difficultés, le gouvernement fédéral n'a pas hésité à consacrer \$2.4 milliards, en avril dernier, pour venir en aide à l'entreprise privée et l'aider à accélérer des investissements productifs, à accroître les exportations par un tarif spécial et relancer l'emploi.

Chaque jour, le gouvernement canadien alloue \$2.5 millions aux programmes et services d'emploi destinés aux jeunes. De ce budget, 52% sont consacrés à la formation des jeunes, à l'amélioration de leurs compétences professionnelles et à l'acquisition de celles qui sont et seront en demande sur le marché du travail.

Afin de simplifier les programmes du gouvernement canadien, le nouveau ministre de l'Emploi et de l'Immigration, M. John Roberts, a annoncé que les 12 programmes actuels seront fusionnés en quatre grands programmes appelés: Accès-carrière, Compagnie de travailleurs, Canada au travail et Croissance locale de l'emploi.

À son tour, le gouvernement du Québec a établi quatre programmes de création d'emplois:

- bons d'emploi;
- retour au travail;
- chantier Québec;
- création d'emplois communautaires.

Parmi ces programmes, mentionnons en partie la stratégie communautaire qui se réalise à Drummondville et à Alma. Cette stratégie comporte d'abord une table de concertation, afin de canaliser dans une même direction des ressources qui travaillent de façon concurrente et souvent opposée: les centres d'emploi du Canada, les centres de main-d'œuvre du Québec, les bureaux d'aide sociale, les municipalités, les groupes populaires d'alcooliques, d'assistés sociaux, de familles monoparentales, des caisses populaires, des employeurs et des fonctionnaires fédéraux et provinciaux. Le budget de l'organisation est assuré à 75% par le gouvernement fédéral et à 25% par le provincial.

Elle comporte ensuite un centre opérationnel, cheville ouvrière de la stratégie communautaire d'emploi. C'est là qu'on reçoit les candidats, qu'on les interviewe, qu'on les dirige vers des programmes de formation, en abattant les barrières à l'emploi: formation scolaire insuffisante, absence de moyens de transport, logement inadéquat, perte de l'habitude du travail, gêne devant l'employeur.

Afin d'éliminer ces barrières, on établit des entreprises-couloirs. Celles-ci devraient permettre de créer progressivement chez les candidats des habitudes et des conditions de travail se rapprochant le plus possible des autres milieux de travail, afin d'aboutir à une productivité qui se rapproche de celle du marché. Enfin, on établit les dossiers de présentation. À Drummondville, on a monté 450 dossiers de chômeurs qui cherchent de l'aide: 147 sont encore actifs. À chaque mois, s'ajoutent environ 15 nouveaux clients, 53 sont dans le processus, 29 sont en formation, 40 personnes sont en attente d'emploi et 25 sont en emploi.

Grâce au jumelage de ces initiatives fédérales, provinciales, municipales et communautaires, l'on pourra créer un réservoir d'emplois qui répondra à ce chômage permanent qui alourdit le fonctionnement normal de l'économie canadienne et québécoise. La nouvelle économie tient plus à la recreation d'un climat

Programmes du Québec

Canada au travail	Croissance locale de l'emploi (CLE)	Compagnie de travailleurs	Accès-carrière
<p>Crée des emplois en période de ralentissement ou de crise imprévue. Réalisé de concert avec l'industrie privée, de même qu'avec les employeurs du secteur public ou de la collectivité.</p>	<p>Orienté vers les régions où la croissance est lente et où le taux de chômage élevé constitue un problème constant. Programmes visant à favoriser le développement économique local.</p>	<p>Visé à permettre aux personnes défavorisées sur le plan de l'emploi d'acquérir les compétences et la motivation nécessaires pour s'intégrer au marché du travail régulier.</p>	<p>Conçu pour offrir des possibilités d'emplois à ceux qui ont beaucoup de difficulté à trouver un travail permanent. (Sorte de stage).</p>
<p>Bénéficie aux: chômeurs bénéficiaires de l'assurance-chômage prestataires en fin de droit, aux assistés sociaux, aux personnes qui retournent aux</p>	<p>Chômeurs de la collectivité.</p>	<p>Handicapés physiques ou mentaux. Personnes défavorisées en raison d'une scolarité insuffisante, de problèmes familiaux ou</p>	<p>Jeunes. Handicapés physiques/mentaux. Chômeurs. Travailleurs sous-employés.</p>

BRÈVE

DESCRIPTION

PERSONNES

CIBLES

d'autres difficultés sociales. Jeunes.

études et à ceux qui sont sans emploi.

<p>NOMBRE D'EMPLOIS TOTAL ESTIMÉS QUI SERONT CRÉÉS PAR CES PROGRAMMES</p>	<p>On prévoit qu'au cours des 2 prochaines années, ce programme aura créé de l'emploi pour 190,000 personnes.</p>	<p>Au cours de cette année et de l'an prochain, on s'attend à ce que quelque 29,000 personnes participent au programme.</p>	<p>On s'attend à ce qu'environ 10,000 personnes participent au programme, au cours de cette période (1983-84 et 1984-85).</p>	<p>Quelque 98,000 chômeurs ou travailleurs sous-employés canadiens devraient en tirer profit.</p>
<p>COÛT</p>	<p>865.2 millions 100 millions provenant de la caisse d'assurance-chômage.</p>	<p>200 millions</p>	<p>67 millions 12 millions à l'intention des jeunes.</p>	<p>210 millions</p>

Gouvernement du Canada, « Programmes de création d'emplois »
Roberts John, ministre: Emploi et Immigration, Canada, 1983

favorable aux initiatives pluralistes et décentralisées qu'au développement de solutions miracles issues d'un cerveau central. Il faudra que la nouvelle société de chômage transforme les esprits, pour que celui qui chôme ne se sente plus coupable d'un crime qu'il n'a pas commis.

relations

*Un magazine chrétien
d'analyse et de réflexion
sur l'actualité
sociale et culturelle*

Des dossiers

- Les négociations dans le secteur public et parapublic
- La réforme scolaire
- Les nouveaux ministères dans l'Église
- Le travail à temps partiel

Des soirées publiques

- chaque mois un débat sur un sujet d'actualité

Abonnement

1 an (10 nos):	12,50\$
à l'étranger:	14,50\$
par avion:	20,00\$

Nom _____

Adresse _____

code postal

**8100, St-Laurent, Montréal
H2P 2L9 (514) 387-2541**

La participation des travailleurs

par MARCEL LAFLAMME, Ph. D.
Professeur titulaire en management
Université de Sherbrooke

1. Le concept *démocratie industrielle* couvre tout un ensemble de formules concernant la participation des travailleurs aux:

— savoirs: degré d'information et d'éducation dispensés aux travailleurs;

— pouvoirs: degré d'influence des travailleurs sur les décisions à différents paliers organisationnels: atelier et tâche, management, conseil d'administration et assemblée générale;

— avoirs: participation monétaire des travailleurs à la propriété de l'entreprise et/ou à ses résultats.

2. À première vue, lorsqu'on analyse le phénomène de la participation ouvrière, on est très déçu. Le patronat et le syndicat avaient clairement indiqué, au Congrès des relations industrielles de Laval, en 1977, qu'ils préféraient s'en tenir à la négociation collective, soit une forme de participation conflictuelle. De son côté, l'État-patron n'innove pas particulièrement au sein de nos sociétés d'État.

3. Ici, il ne s'agit pas de rechercher un bouc émissaire, mais de saisir que notre système de relations de travail retarde sur plusieurs plans. Et cette situation, les trois grands acteurs (Patronat, État et Syndicat) en sont communément responsables.

4. En premier lieu, le patronat n'est pas sensible aux problèmes du prolétariat contemporain, qui renvoie à un travail aliénant ne permettant pas à l'employé de se réaliser aux plans psychologique et social.

5. Pour sa part, d'une façon générale, le mouvement syndical préfère se sécuriser derrière le statu quo industriel et le taylorisme, plutôt que de favoriser la recomposition du travail et l'intéressement ouvrier; on en est encore à la phase de la *solidarité contre*.

6. Finalement, l'État se sent impuissant à réaliser la social-démocratie, parce qu'il est coincé entre un patronat qui privilégie le modèle américain et certaines centrales radicales qui prônent l'autogestion socialiste. Au sein de ce système de relations de travail disfonctionnel, nous assistons au gaspillage systématique de la plus belle ressource nationale, son potentiel humain. Mais que nos millions de travailleurs soient devenus indifférents, paresseux et intransigeants n'est pas dû au fait qu'ils soient québécois, mais à la nature du système organisationnel qui les a rendus ainsi.

7. Ceci dit, beaucoup de choses commencent cependant à bouger dans le domaine de la condition ouvrière.

8. D'abord, à la suite de situations de crise, *in extremis*, de nombreuses entreprises ont été réanimées grâce à des participations financières de la part des travailleurs.

9. Mais l'élément capital consiste à découvrir le caractère rentable de la participation d'une force ouvrière compétente et onéreuse. Le dilemme tend à s'estomper concernant la réconciliation du social et de l'économique; le succès de l'un emprunte la même voie que l'autre, c'est par l'intéressement des travailleurs qu'on obtient des organisations fortes. Il ne s'agit plus d'altruisme ou de philanthropie, mais d'une condition essentielle à l'organisation dynamique. La rigidité des structures sociales et le taylorisme constituent un anachronisme au sein d'un environnement très concurrentiel, dynamique et complexe. Notre capacité compétitive ne peut se maintenir sans l'assouplissement des structures sociales et la concertation des acteurs; il en est ainsi, en ce qui concerne la concrétisation du virage technologique. L'obsession de l'économie créatrice d'emplois passe inévitablement par la dynamisation de la main-d'œuvre; le Japon, l'Allemagne, Israël ont depuis longtemps saisi ce postulat.

10. Les cadres ne peuvent plus affronter à eux seuls la concurrence: ce sont tous les paliers organisationnels qui doivent manifester une capacité d'innovation et de responsabilité. C'est ce qui se pratique sur une grande échelle dans les pays asiatiques industrialisés.

11. L'évolution des sciences humaines, l'émancipation de la classe ouvrière, le virage technologique, l'âpreté de la concur-

rence internationale sont tous des facteurs qui se conjuguent pour créer des conditions qui vont engendrer les plus grandes transformations sociales que le milieu industriel a connues depuis 150 ans. L'année 1848 marquait la publication du manifeste de Karl Marx, qui suivait de très près l'ouverture de la première coopérative du monde par les Pionniers de Rochdale, en Angleterre. Finalement, à cette époque, prenait essor le mouvement ouvrier. La décennie 1980 marque un grand tournant avec les luttes à caractère idéologique et elle annonce une période des plus fertiles au plan de l'innovation sociale. On assiste à la fin de l'ère de l'autocratie patronale, du taylorisme et du syndicalisme d'opposition.

12. Il apparaît de plus en plus évident que ce seront avant tout les organisations qui développeront des approches de collaboration patronale-ouvrière qui pourront passer au-travers des années de grandes perturbations socio-politico-économiques des années 80.

13. Un nombre très élevé d'organisations saisissent de plus en plus ce message et adoptent une kyrielle de programmes débouchant sur la cogestion des travailleurs, la qualité de vie au travail, l'actionnariat ouvrier et/ou la participation aux bénéfices.

14. En pratique, au Québec, la participation des travailleurs diffère selon qu'il s'agit de multinationales, de coop. ou de P.M.E.

15. En ce qui concerne les multinationales, on observe, premièrement, la participation aux pouvoirs, au niveau de la tâche ou de l'atelier, par la création de petits groupes autonomes, semi-autonomes, cercles de qualité, enrichissement des tâches et systèmes socio-techniques; nous parlons ici d'*Imperial Tobacco*, *Alcan*, *CIL*, *Ingersoll Rand*, etc. Actuellement, des équipes d'universitaires et de consultants visent à propager ces expériences. La grande vogue est pour la qualité de vie au travail (Q.V.T.) et les cercles de qualité; ces programmes visent à créer des groupes de solution de problèmes au niveau des cols bleus.

16. Deuxièmement, on observe un certain rapatriement des pouvoirs économiques, notamment par la Caisse de Dépôt et de Placement qui, au 31 décembre 1981, administrait 2.3 milliards de dollars de titres de propriété et de valeurs convertibles d'en-

treprises canadiennes. Cet investissement permet de contrôler: 20% de Domtar, 30% de Brascan, 13% de Noranda Mines, 14% de Dominion Textile, 30% de Provigo, 13% de Gaz Métropolitain et près de 10% de Canadien Pacifique et d'Alcan.

17. L'implication économique de l'État pourrait éventuellement débloquer vers une forme de tripartisme économique; un tiers possédé par l'État, un tiers par des actionnaires capitalistes entrepreneurs et un tiers par les travailleurs et/ou la communauté locale.

18. En outre, on ne peut parler de démocratie sans mentionner tant soit peu le mouvement coopératif québécois, qui constitue notre plus belle réussite nationale, avec son réseau de 3,000 coopératives autogérées par les membres-usagers représentés aux conseils d'administration par 40,000 bénévoles élus. Malgré la crise, les coop. se sont développées au Québec, en 82-83, au rythme de quatre par semaine. Ceci démontre que la coopération est en quelque sorte une seconde nature chez les Québécois. Voilà un jalon très important dans l'instauration d'une économie sociale. Le réseau coopératif compte plus de 100 SCOP qui ont fait la preuve que l'autogestion ouvrière est possible au Québec. L'imprimerie Harpell avec ses 200 employés en est le cas le plus patent.

19. Mais c'est au niveau des P.M.E. québécoises que se réalisent les expériences les plus inédites de participation ouvrière.

20. Concernant la participation à la propriété (à l'avoir), toutes sortes de combinaisons surviennent entre différents groupes d'actionnaires: les travailleurs cadres, les ouvriers, les investisseurs privés, la communauté locale et les sociétés d'État. Par exemple, chez *Harvey Transport*, *Tapis Élite*, *Métallurgie Pelchat* et *Pylonex*, l'ensemble de l'entreprise est possédé par les travailleurs cadres et les ouvriers. Chez *Tembec*, *R.A. Lajoie* et aux *Industries Saguenay*, les travailleurs cadres et non cadres ont le contrôle majoritaire, alors que chez les *Papiers Cascades* (Cabano) et les *Produits Régál Inc.*, ils détiennent respectivement 6% et 25% des actions ordinaires.

21. La plupart des entreprises qui ont favorisé l'implication des travailleurs à la propriété de l'entreprise sont loin d'être moribondes; au contraire, l'intéressement monétaire des travail-

leurs accroît leur sens des responsabilités et de l'initiative.

22. Ces entreprises ont connu des succès appréciables, sauf bien entendu celles dont le bateau était déjà coulé (v.g. Tricofil). Ainsi, en 1981, des profits apparaissaient aux états financiers de *Tembec*, *Papiers Cascades* (Cabano), *Harvey Transport*, *Tapis Élite*, *Pylonex*, *Métallurgie Pelchat*, *R.A. Lajoie*, *Mono-Lino*, *Produits Régals*, etc.

23. Même si la participation à l'avoir est faible, comme c'est le cas pour *Cabano* (les employés possèdent 6% des actions), le personnel est sensible à l'esprit de communauté dans le travail, parce qu'il est au courant de la situation financière, des perspectives de développement, des forces et faiblesses de l'entreprise et, surtout, il se sent respecté par la direction et considéré comme un acteur essentiel au progrès de l'entreprise.

24. *Tembec* constitue ce cas exemplaire où une multinationale ferme une entreprise qui, quelques années plus tard, se révélera des plus rentables. Actuellement, *Tembec* et *Cabano* ont présenté des propositions visant à relancer *I.T.T. Rayonier*, sur la Côte nord, adoptant comme stratégie motrice l'implication positive des travailleurs.

Quelques suggestions ou recommandations

25. Premièrement:

Ne pas attendre les situations de crise. La majorité des entreprises au Québec ont attendu d'être acculées au mur (feu, fermeture, décès ou retraite du propriétaire, difficultés financières...), avant de passer de la monogestion à la cogestion. Il ne semble pas naturel chez nos dirigeants d'abandonner les modes de gestion traditionnels en faveur d'une approche positive d'intéressement des employés. Il paraît injuste que l'entreprise attende généralement d'être «dans le rouge» (déficit), avant d'intéresser sa main-d'œuvre à l'avoir de l'entreprise. Il est urgent qu'une toute nouvelle mentalité d'intéressement du personnel soit instaurée au Québec.

26. Deuxièmement:

Pour certaines sociétés d'État et les entreprises capitalistes

géantes, la formule du tripartisme appliquée aux *Papiers Cascades* de *Cabano* pourrait être recommandée:

- une partie possédée par les capitalistes;
- une partie par l'État;
- la balance par les employés et/ou la communauté locale.

Cette formule répond directement au triple objectif socio-économique québécois:

- propriété québécoise des moyens de production;
- esprit d'entreprise;
- intéressement des travailleurs.

27. Aussi, le partnership développé aux *Papiers Cascades* de *Kingsey Falls* se rapproche de la formule antérieurement prévue au plan d'actionariat ouvrier du ministre Rodrigue Biron. En effet, les actions *Cascades* sont cotées à la bourse et les employés sont intéressés au capital de l'entreprise et aux régimes de participation aux bénéfiques. Ce concept peut se révéler un levier pour de nombreuses P.M.E. en pleine évolution.

28. Troisièmement:

Bien qu'il revienne au Patronat de prendre l'initiative en matière de démocratie industrielle, les syndicats ont aussi une responsabilité énorme pour faire des travailleurs des acteurs responsables dans les organisations de travail. Par exemple, le syndicat allemand (D.G.B.) dispose d'une école de gestion visant à «instrumenter» les travailleurs participant aux organes de cogestion. En Suède, en Suisse, au Pérou, des efforts parallèles de formation font suite aux responsabilités accrues du personnel. L'autogestion, philosophie si chère à l'élite syndicale, ne pourra pas se réaliser sans les préalables relatifs à l'éducation économique des travailleurs et à l'instauration d'une étape intermédiaire relative à la cogestion. Les CÉGEPs et les universités pourraient être rapidement mobilisés pour préparer une élite ouvrière apte à promouvoir la cogestion et l'autogestion.

29. Pour leur part, la CSD et le FTQ amorcent différentes initiatives en matière de cogestion ouvrière et d'entrepreneuship, par exemple: *Corvée-Habitation* et le fond d'investissement industriel préconisés par la FTQ.

Conclusion

30. Actuellement, notre système de relations de travail ne se situe pas à un niveau d'équilibre optimal, face à l'environnement moderne; il y manque une mise en valeurs de nos ressources humaines et une meilleure association entre capital et travail.

31. Entre l'extrême droite et l'extrême gauche représentées respectivement par New York et Moscou, il y a moyen de concevoir un type d'économie plus conforme à notre culture qualitative, personnaliste et communautaire. Nous disposons des atouts pour nous situer à l'avant-garde des sociétés industrialisées dans l'instauration de l'économie sociale et démocratique. L'économie sociale si désirée en France, c'est ici qu'elle peut se réaliser le mieux, par la voie de notre patrimoine économique constitué des P.M.E., coopératives et sociétés d'État. Il n'est pas nécessaire d'aller chercher ailleurs ce dont on a besoin pour instaurer une économie au service de la personne: on n'a qu'à puiser dans nos racines profondes.

32. Au cours des dernières décennies, l'ingéniosité de notre peuple a été reconnue dans les domaines de l'ingénierie, de l'énergie, du matériel de transport, des télécommunications, etc. Compte tenu de notre tradition humaniste, le génie québécois ne pourrait-il se manifester aussi avantageusement, en ce qui concerne l'aménagement des ensembles sociaux?

33. Le temps est proche où la phase d'expérimentation fera place à celle de la détermination d'un modèle proprement québécois de démocratie industrielle et partant, nous pourrions jouer un rôle de leader dans l'avènement d'une société originale fondée sur la justice sociale dans la liberté et la solidarité.

LAINÉ PAUL GRENIER ENR.

Spécialité
laine du Québec

2301 est, rue Fleury
Montréal H2B 1K8
388-9154

Le poumon artificiel

par ODINA BOUTET

Le poumon artificiel, c'est le Québec. Tout le Québec. Il n'y a pas un seul secteur de la vie au Québec qui ne soit menacé. Le Québec tout entier n'est plus qu'un poumon artificiel, et c'est un rival qui lui mesure l'oxygène, qui branche et qui débranche l'appareil à volonté. Le Québec n'est plus qu'un poumon artificiel entre les mains d'un rival. Aucune entreprise québécoise, dans quelque domaine que ce soit, économique, politique, culturel, religieux, éducatif, aucun projet, aucune réalisation, n'échappent à la menace.

Ottawa, le gouvernement anglais du Canada, rival naturel du Québec francophone, tient en main le sort de n'importe quelle entreprise, n'importe quelle initiative québécoise. Il suffit pour Ottawa d'intervenir, par un règlement, une mesure, une loi, une disposition, peu importe la forme, peu importe le motif. Ottawa n'a qu'à viser efficacement la cible québécoise, pour l'atteindre et la réduire à la dimension de son gré.

Finis les beaux rêves de ceux qui ont cru à la concurrence, au talent, aux chances égales, à la loyauté, aux orientations pratiques. Ce n'est pas seulement Québécois qui peut être rabattu au sol, pas seulement la Caisse de Dépôts et Placements qui peut être exclue de la course, pas seulement le monde agricole et l'industrie de la consommation qui peuvent voir le «nid de corbeau» se transformer en «nid de vipères», pas seulement l'avionnerie qui se fait tromper dans les contrats des F 18. Ottawa peut rendre inutile n'importe quel développement québécois, n'importe quelle orientation économique, éducative, politique.

Des années d'efforts, de travail, de préparation, dans n'importe quel domaine, peuvent être ramenées à rien, par une seule intervention du fédéral. Il en a le pouvoir et c'est une menace qu'il applique maintenant de plus en plus ouvertement. Il a le pouvoir de brancher et débrancher le poumon artificiel, quand il le veut et comme il le veut.

Les mains vides

Ce pouvoir politique, Ottawa l'a obtenu quand la population du Québec s'est désarmée devant lui, en votant NON à la négociation de la Souveraineté du Québec. La crainte que la population anglaise du Canada avait de voir le Québec se défendre par le pouvoir, cette crainte a disparu avec la reddition du pouvoir québécois par la population, lors du Référendum. Et maintenant, le Québec tout entier n'est plus qu'un poumon artificiel.

Les marchands de Québec, qui se font toujours si nombreux lorsqu'ils reçoivent en conférencier le Premier Ministre Trudeau, vont pouvoir l'accueillir chaudement, car plus ils ont les mains vides, plus ils applaudissent fort. Certaines de nos traditions de ce genre risquent cependant de devenir gênantes maintenant. Il va sûrement y avoir des coalitions d'intérêts, entre gens libres et perspicaces, qui vont passer par-dessus la tête des partis, pour redonner à la population du Québec le pouvoir de défendre ses avenues.

Tous les secteurs de la vie organisée, dans la société québécoise, sont menacés de se faire débrancher, à n'importe quel moment de leur existence. Tous les impôts, toutes les contributions, que les Québécois paient déjà en double, pour maintenir les activités officielles de leurs rivaux canadiens-anglais en même temps que les leurs, pour se défendre tant bien que mal de la concurrence, tous ces argents et toutes ces peines peuvent être versés en vain.

Distracts et neutralisés

Il est maintenant essentiel d'organiser la sensibilisation à cette menace. Les choses en sont rendues trop loin. Il faut centrer l'attention en permanence sur ce pouvoir du fédéral d'étouffer les espoirs et les entreprises québécoises. Une pareille organisation ne sera possible qu'en offrant aux Québécois une institution où ils pourront échapper aux contraintes des partis politiques et des mécanismes actuels qui nous emprisonnent dans des règles de jeu désavantageuses.

En ce sens, il faut offrir à la population le moyen, qu'elle n'a pas présentement, de garder en vue le menace permanente du pouvoir fédéral, son rival. De la façon dont l'actualité entretient

notre attention, en sautant d'un sujet à un autre, alors que les événements se bousculent et se remplacent, il est plus facile de se laisser distraire de l'essentiel que de s'y concentrer.

En outre, l'interprétation des événements n'arrive pas à faire ressortir entièrement nos intérêts, dans la mesure où les commentaires et les analyses se font encore un devoir de couvrir l'actualité en respectant un faux principe d'égalité. Car, non seulement nous sommes quotidiennement enterrés sous l'avalanche des événements que nous communiquent les média, ce qui a pour effet de nous distraire constamment au lieu de nous garder occupés à ce qui nous concerne, mais, quand ces événements se passent au Canada, ils nous sont présentés dans les contraintes de deux loyautés, en cherchant des formes de neutralité, pour ne pas heurter ces deux loyautés: canadienne et québécoise.

C'est ainsi qu'à partir des deux loyautés inconciliables, qui s'adressent à deux ambitions différentes chez deux peuples aux espoirs divergents, notre discours le plus journalier s'alimente à une sorte de neutralité, fragile et incertaine, qui cherche vainement à maintenir une égalité dans le traitement réservé à deux antagonistes.

L'impartialité n'est pas l'égalité

Cette fausse religion de l'égalité ne tient pas compte de l'échelle des valeurs ni du soin qui leur est dû. Elle ignore systématiquement l'existence de nos propres intérêts, en autant que nous ayons une existence légitime et une identité qu'aucun autre peuple ne peut confondre honnêtement. Elle n'est que le résultat d'un engagement équivoque de notre part, envers deux allégeances nationales, une qui est dans le pouvoir fédéral à caractère anglais et l'autre en nous-mêmes.

La position inconfortable qui en résulte pour l'esprit confine celui-ci à une alternance entre deux pôles qui ne se voudraient pas officiellement opposés, dont l'un se donne des allures de vertu dans l'égalité, pendant que l'autre, sous la pression des intérêts authentiques de notre peuple, se colore de nationalisme. Entre les deux, les tâcherons de la communication et les commentateurs de tous niveaux, pour ne pas être infidèles ni à l'un ni à l'autre, jouent à la neutralité. C'est ainsi que nos propres intérêts sont dilués dans la neutralité, à travers les inter-

dits et la crainte d'avoir manqué à l'une ou l'autre des deux fidélités.

Nous perdons notre temps et nous gaspillons nos talents, en essayant de vivre une impossible équation. L'impartialité professionnelle, pas plus que celle du commun des mortels, ne devrait être confondue avec l'égalité.

Platon avait pourtant pris soin de nous avertir, il y a de cela bien longtemps, que l'impartialité n'est pas l'égalité. Il n'était pas homme à sacrifier son jugement sur les valeurs, ni à se livrer sans combat à un adversaire. Il met dans la bouche de Prodicos les paroles suivantes: «... Il faut prêter à l'un et à l'autre une oreille impartiale, mais non tenir la balance égale entre eux.»

L'impasse

Tant que le système politique canadien et ses limites de partisanerie vont réduire le discours public à des dimensions aussi étroites, tant que la proposition intellectuelle et mentale de la population francophone va s'atrophier dans un pareil circuit, il nous sera difficile de retrouver le chemin des valeurs fondamentales et d'y maintenir notre autorité. Le problème culturel des francophones découle des limites à penser que lui imposent les règles du jeu canadien, limites étroites et inextricables, qui sont tout en contraste avec les grands espaces qu'on promet de nous faire partager.

Un sursaut d'esprit nous est plus que jamais nécessaire, pour sortir des limites de la pensée canadienne et de l'équivoque des deux loyautés, pour reprendre la liberté de mesurer nos intérêts à des valeurs plus fondamentales. Le fait que nous nous soyons laissés entraîner si loin dans la dépossession, même au niveau de la pensée, devrait nous aider à comprendre que la menace actuelle s'accroît également dans l'ordre culturel des choses.

Le sentiment légitime, pour tout Québécois bien né, de n'être pas seulement un exécuteur des plans du Canada anglais, de n'être pas uniquement un rouage neutralisé par la machine canadienne, c'est d'avoir le respect de soi-même assez développé pour rejeter ce qui est inacceptable. Nous sommes tellement empêtrés dans nos liens canadiens, tellement occupés à suivre l'ac-

tualité de nos combats, que dans ce réseau entremêlé nous sommes incapables de faire porter notre attention sur ce et ceux qui bloquent les issues, là où le rival ne donnera pas de passage. Il faut se détourner de ces cheminements canadiens, de la double loyauté et de ce jeu politique dont les règles sont étrangères à notre pensée.

Quand les changements de constitution canadienne se font à notre détriment, que les conventions nous glissent entre les doigts chaque fois que le Canada anglais les retire du jeu, que les concessions et les pertes de pouvoir du Canada français deviennent irrémédiables, nous continuons à nous laisser distraire par les propos ponctuels de l'actualité. Les impasses totales et immenses qui barrent le passage de notre vie distincte en Amérique, au Canada, et maintenant au Québec, ne font pas partie du discours permis par la double loyauté.

Une solution

Il ne suffit plus que les protestations se fassent entendre à grands cris, au moment où l'intervention fédérale est rendue publique. Les Canadiens-Anglais savent depuis toujours que notre silence va suivre rapidement, et, maintenant qu'ils nous ont enlevé un des derniers recours qui nous restaient, c'est l'effondrement pour le pouvoir politique des Québécois. Cette perte de la dissuasion traditionnelle pourrait n'être que temporaire, cependant, à condition de se réarmer politiquement.

Il nous faut une institution où les prises de positions vont être retenues sous l'aspect de nos intérêts québécois, non pas comme à l'Assemblée Nationale, où les partis politiques sont en conflit d'intérêts, entre eux et devant la population, non pas comme dans un gouvernement provincial qui se retrouve lui aussi inévitablement en conflit d'intérêts avec un autre gouvernement au fédéral.

Notre population doit avoir à sa disposition un organisme public d'où lui viendra le son d'une alerte permanente et indépendante des partis politiques et des gouvernements. Ce sont les intéressés eux-mêmes, ceux qui sont tour à tour menacés, chacun dans leur domaine, qui doivent avoir accès à la sonnerie. Il ne faut pas que leur voix s'éteigne, car la menace est permanente. L'avertissement doit être public et en quelque sorte

constant, au moins sous une forme périodique, pour tenir la conscience de la population en éveil. Car c'est la population qui devra démocratiquement redonner au Québec le pouvoir politique qu'elle lui a maladroitement fait perdre.

Le Québec doit retrouver le pouvoir de respirer naturellement. Il y arrivera quand les effets négatifs du Référendum seront effacés, c'est-à-dire quand aura été donnée à la population l'occasion de redevenir puissante en ses décisions. Actuellement, elle n'est qu'une pauvre machine à voter, sans pouvoir au fédéral, n'ayant que l'apparence du pouvoir au provincial, puisque le Québec n'est plus en mesure de protéger ses biens ni sa population contre les décisions d'Ottawa.

Il appartient à l'intelligence québécoise de prouver qu'elle sait se sortir d'une mauvaise situation. Cette intelligence devra se consacrer à autre chose que des plans de collégiens, dans le genre de ceux qui s'appuient sur des arguments logiques pour lancer, sur la colline fédérale, un parti indépendantiste qui aurait une mission négative aux yeux de ceux qui cherchent un fonctionnement harmonieux. Peu importe le nombre de sentiments offensés que nous serions en droit de venger, en allant là-bas. Ce genre de calcul négatif risque d'éloigner la population elle-même du moyen ultime de sa libération, en l'indisposant envers ceux qui prétendent l'utiliser négativement à Ottawa, pendant qu'ils en ont besoin positivement à Québec. Ce n'est pas dans l'esprit de la bonne population canadienne-française d'apprécier ce genre de projet.

Tout ce que nous irons faire ailleurs avant la souveraineté ne sera, comme depuis le début du gouvernement responsable, qu'une participation au jeu des autres et un glissement insensible vers l'assimilation. C'est la loi du temps qui le veut ainsi, dans l'usure des résistances, dans la vanité humaine et les pièges de la séduction politique.

Utilisons plutôt les moyens qui nous restent, pour faire en sorte que la population du Québec soit sensibilisée en permanence à la menace de son rival naturel. C'est elle qui détient la réponse finale. C'est donc à elle qu'il faut consacrer honnêtement nos facultés, et, cette fois, il semble que nous lui devons un effort d'information très spécial.

L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS GRANDIT AVEC CEUX QU'ELLE PROTÈGE.

Sa croissance reflète celle des caisses populaires et d'économie, celle des entreprises dont elle assure le personnel, celle des gens qui réalisent des projets et savent l'importance de la sécurité financière.

L'Assurance-vie Desjardins a diversifié ses services pour mieux répondre aux besoins de tous ses assurés. Elle protège l'épargnant ou l'emprunteur de la caisse, les membres de centaines de groupes et des milliers d'autres personnes qui ont recours aux services de ses assureurs-vie.

Elle met à la portée de toutes les bourses une protection financière qui répond aux besoins de chacun.

L'Assurance-vie Desjardins grandit avec tous ses assurés pour mieux les servir à un meilleur coût.



**Assurance-vie
Desjardins**



L'esprit du syndicalisme de masse

par VIATEUR BEAUPRÉ,
professeur au CÉGEP de Sept-Îles.

Le Syndicat des enseignants du Cégep de Sept-Îles a étudié, en septembre 1983, la possibilité de se désaffilier de la FNEEQ et de la CSN. Le résultat du vote: 15 pour la désaffiliation, 40 contre. L'auteur de cet article était partisan de la désaffiliation. On trouvera d'abord, ici, les arguments écrits qu'il a présentés, avant la réunion syndicale, en faveur de cette thèse; puis, une autre série d'arguments présentés au cours de la réunion, après que la partie adverse eut fait connaître son argumentation. L'auteur a fait une analyse beaucoup plus poussée du syndicalisme de masse, dans un livre paru en septembre 1983 aux Éditions internationales Pilou, sous le titre de *Les médisances d'un professeur solidaire*.

I. Avant l'assemblée

Des appareils de combat, comme ceux qui ont été mis en place ces dernières années (syndicats puissants par leur nombre et leurs moyens d'action, agressifs, regroupés en Front commun) ont, malgré les apparences, de graves faiblesses qui expliquent en bonne partie leurs échecs, nos échecs.

a) Ces syndicats massifs sont le fer de lance des changements sociaux au Québec? Les syndicats le croient et le proclament. Mais rien de plus discutable. Depuis vingt ans, les syndicats ont été des facteurs bien secondaires dans les changements profonds de la société québécoise. Si la conception de la famille et de la religion, par exemple, a changé si radicalement au Québec, ce n'est pas sous l'action du fer de lance des syndicats, mais à cause de vagues de fond venues de tous les coins de l'horizon et montées de notre propre conscience. Parce que l'individu et la société ne sont pas d'abord engendrés par de grosses patentes officielles: ces grosses patentes viennent *après*, pour cristalliser, et aussi étouffer en bonne partie, ce que la vie non syndiquée ou patentée avait d'abord conçu. Les cégeps ne sont pas des créations syndicales; et leur qualité intellectuelle, si elle existe, ne doit rien aux Fronts communs; bien au contraire.

b) Ces syndicats puissants se donnent une panoplie de permanents qui, par la force des choses, deviennent de plus en plus coupés de la réalité. Pour justifier leur existence, ils mijotent en vases clos, stérilisés, des idéologies «flyées» qu'ils nous vendent au prix fort. Combien de ces permanents seraient tout débousolés, si, au lieu de les envoyer en prison, le gouvernement les renvoyait tout simplement sur le plancher des vaches avec les étudiants, pour se refaire, au contact de la réalité, une santé mentale gravement compromise par des idéologies déracinées?

c) Ces syndicats soudés en Front commun ont fini par convaincre leurs membres que, pour lutter efficacement contre l'ennemi, il fallait construire des lignes Maginot imprenables, se donner une marine, une aviation et une infanterie minimum de 350,000 fantassins.

Nous avons développé cette attitude de compter sur cette masse imposante pour nous défendre. Nous préférons déléguer nos responsabilités à des mastodontes blindés fonctionnant au mazout. La force morale, on la méprise; au profit de l'action de masse. Mais une masse, c'est le plus souvent aussi bête que lourd. Ça se nourrit de slogans primaires; ça pense comme ON la pousse.

d) Cette mentalité de masse se traduit par des conventions collectives inépuisables, paradis des casuistes gouvernementaux et syndicaux. Prévoir, dans une convention collective de plus en plus épaisse et sophistiquée, tous les cas d'injustice possibles, de Blanc-Sablou à Hull en passant par la Baie James, voilà un idéal de masse. L'action individuelle et locale, on la méprise. L'intelligence devient suspecte, si elle n'est pas «branchée» sur l'ordinateur central.

Plus on manque de personnalité, plus on sent le besoin de s'entourer de clauses et clausules défensives. Nous réclamons de plus en plus de béquilles, parce que nos jambes et nos esprits sont de plus en plus ankylosés.

e) Ce déploiement de forces spectaculaires, capables de tenir le Québec sur les dents par le blocage systématique des services publics au moyen de grèves générales illégales illimitées, nous met à dos la majorité des Québécois. Enragés par nos actions barbares, ces Québécois n'ont qu'un souhait: que le

gouvernement, quel qu'il soit, nous botte le derrière; et pas avec des souliers de satin. Cette population n'est pas assez naïve pour croire notre slogan: «Les gros syndicats défendent la qualité des services publics.» Elle a d'excellentes raisons de croire que nous défendons, avant tout et après tout, notre peau; et, plus souvent qu'autrement, la peau de nos fesses.

Continuons nos spectaculaires affrontements en masse compacte: c'est le meilleur moyen de nous discréditer et de nous faire botter les fesses.

Oui, mais pour sortir de l'idéologie de masse, il faut reprendre confiance en soi, en son intelligence et en sa volonté. Est-ce trop demander? On nous dira que oui. Et on essaiera de nous terroriser, en nous faisant voir les catastrophes apocalyptiques qui nous attendent, si nous commettons la folie suicidaire de nous reprendre en main, au lieu de tenir les mains des 350,000 syndiqués de la CSN-FNEEQ-FTQ-CEQ-C.Q.F.D.

II. Au cours de l'assemblée

a) J'en suis arrivé à la conclusion que les stratégies et tactiques employées par le gouvernement et les syndicats au cours des dernières années nous ont menés au sommet de l'absurde. Mais nous nous obstinons dans nos guerres du Moyen Âge: syndicats et gouvernement semblent bien déterminés à poursuivre le même genre d'action. Ils reprennent à leur compte les propos célèbres de Camil Samson: «Notre société est rendue au bord du précipité; avec les créditistes, vous ferez un pas en avant.» — Eh oui!

Mais il m'apparaît que toutes ces tactiques suicidaires, ces affrontements de «beus» en fronts communs compacts, sont à reviser, et radicalement. Quand le Québec s'est doté d'un réseau, d'un front commun de belles grosses écoles polyvalentes de trois mille, quatre mille, cinq mille étudiants, il a misé sur la masse, sur le nombre, pour assurer la qualité de l'enseignement. Quelques années plus tard, on a pris conscience que ces énormes usines assuraient avant tout la médiocrité. On est plus lent à s'apercevoir que notre action syndicale de masse est aussi efficace pour propager la médiocrité. On reste convaincu qu'un homme ou une femme de sept, huit cents livres, est plus efficace qu'un homme ou une femme d'un poids «raisonnable». Jadis, les gros curés des grosses paroisses disaient que, «pour assurer la

qualité des services aux fidèles», il fallait de grosses grosses paroisses bien équipées. Ils ne pensaient pas à diviser; ils ne rêvaient que de multiplier. Et l'épaisse couche de graisse administrative favorisait l'inertie et le sommeil. Les gros curés syndicaux ne raisonnent pas autrement que les gros curés cléricaux, les multinationales et les gros empires à l'américaine, à la Gengis Khân ou à la russe.

b) La position des partisans du statu quo est logique; et elle est très forte.

Vous êtes en position de force, parce que vous défendez les dogmes que les syndicats de masse propagent depuis quinze, vingt ans. Le premier dogme de ce credo syndical est celui-ci: Hors des syndicats en Front commun, point de salut pour le pauvre monde! Sans ligne Maginot, point de salut! De Gaulle proposait aux Français quelque chose de beaucoup plus souple, mais les Français y tenaient ferme, à leur ligne Maginot imprenable, coulée dans le béton. Vous aussi vous pouvez compter sur la force d'inertie coulée dans le béton des dogmes syndicaux. Le difficile, c'est de sortir des moules; vous avez la partie facile en défendant les moules.

Vos arguments ne manquent pas de logique; ils sont même très logiques, à l'intérieur de cette ligne Maginot où vous avez choisi de situer toute votre argumentation.

Dans le mode de fonctionnement actuel des syndicats, il est logique de mettre en place tous ces distributeurs automatiques de services dont votre document fait grand état. Si je décide d'aller au Pôle nord en hiver, évidemment qu'il me faudra et des chaussettes et des chaussons et des mitaines avec pouces. Si les syndicats décident de jouer au gouvernement, évidemment qu'ils devront se donner des appareils aussi puissants et nombreux que ceux du gouvernement.

Mais quelqu'un de la base comme moi peut se demander s'il est absolument nécessaire d'aller au Pôle nord en hiver. Et si je ne vois pas cette nécessité d'aller au Pôle nord en hiver, les mitaines polaires de luxe que veulent me vendre les marchands de mitaines, eh bien! je n'en verrai pas la nécessité.

Vous, vous avez bien raison de tenir à vos luxueuses et mul-

tiples mitaines polaires, parce que vous considérez comme un dogme la nécessité d'aller régulièrement au Pôle nord en hiver, pour y affronter les boss, bêtes comme des banquises. Mais moi, si j'en ai marre de ces affrontements de «beus» sur les banquises en hiver, en quoi ai-je besoin de vos mitaines polaires de luxe transformées en gants de boxe? Par exemple, en quoi ai-je besoin de tous ces avocats, scribes, casuistes et permanents chargés de surveiller une convention collective aussi volumineuse que l'Ancien Testament, et chargés de préparer ces expéditions au Pôle nord que sont devenues les rondes trisannuelles de négociation et les plans de résistance permanente?

Votre logique est donc solide; solide comme une banquise. Moi, j'ai plutôt le goût de l'eau courante; avec tous les risques terribles que court l'eau, quand elle devient courante. Les syndicats, eux, préfèrent sucer des blocs de glace. Ce qui leur donne le plus souvent des gueules de bois, des crampes d'estomac et des constipations aiguës. Ce qui, tout de même, ne les empêche pas de crier: «Ce n'est qu'un début, poursuivons le combat!»

Le président de la CSN nous demande: «Qu'est-ce qu'un individu isolé, dans un monde aussi agité, aussi changeant? Qu'est-ce qu'un syndicat isolé?...» Et, en vertu de sa logique massive, il répond pour nous: «Peu de chose!» Les grosses patentes, la masse, voilà le salut! Einstein, Mozart, Shakespeare, de Gaulle, Churchill, c'est peu de chose, comparé au Front commun. C'est pourtant grâce à de pareils individus inutiles que l'humanité reste digne d'admiration et d'amour.

Votre argumentation est admirable, comme une argumentation de comptable. Admirable comme celle d'un ancien Premier ministre du Québec; d'après lui, l'âme d'un peuple se nourrissait d'abord de hot dogs, d'électricité, de p'tit Simard et de fédéralisme rentable. «Les grandes personnes aiment beaucoup les chiffres», disait le petit Prince. Et pourquoi donc? Parce qu'elles manquent d'imagination et mettent toute leur confiance dans ce qui peut être quantifié, chiffré, comptabilisé au Revenu national brut, ou réduit en schémas simplistes comme la lutte à finir entre les boss exploiters et les prolétaires de l'enseignement.

La faiblesse de notre position à nous, c'est évidemment que

nous ne pouvons pas vous présenter des machines de rechange bien rodées, munies d'une puissance de feu impressionnante. Aux faibles, notre position apparaîtra donc très faible; dérisoire même, parce qu'elle fait d'abord appel à l'imagination, à la créativité; choses éminemment suspectes, comme on le sait. Si une femme veut se libérer d'un mari fort et bête, celui-ci, à peu de frais, pourra lui broser un tableau terrifiant: «Si tu es laissée à tes propres forces, qui, désormais, paiera ton épicerie, ton loyer, tes vêtements, tes avocats, tes bas-culottes, ton dentiste, tes permanentes, ton chauffage, ton téléphone, et puis ceci, et puis encore cela? Y as-tu pensé, ma pauvre chérie?» Et vous savez la suite, si cette femme manque d'imagination et de caractère. Si, en plus, toute la famille du mari, bien qu'absente, est considérée comme votant pour le mari, je vous laisse à deviner le résultat du vote. Oui, mais si elle avait un peu plus d'imagination et de caractère, cette femme qui veut se libérer d'un mari fort et bête, se moquerait bien du tableau noir et des sombres prédictions de son mari, expert comptable en tout, sauf sur l'essentiel. Elle se reprendrait en mains, avec tous les risques terribles que peut courir une femme intelligente libérée d'un mari fort et bête.

Mesdames et messieurs, ai-je situé le débat un peu trop haut? C'est possible; c'est une de mes faiblesses bien connues. Je m'en excuse, mais sans aucun repentir.

Et je vous souhaite une longue et heureuse vie en Front commun, dans les tunnels de la ligne Maginot ou sur les banquettes du Pôle nord.

MARCHE DE LA FONDATION MINVILLE

Au 31 décembre 1983, l'Action nationale a pu remettre à la Fondation Minville la somme rondelette de \$8 250.

Et ce n'est pas terminé car, avec les promesses des Fêtes, nous croyons atteindre \$10 000. Ce qui permettrait à la Fondation Minville de gérer un capital dépassant \$85 000.

Merci, merci à tous nos lecteurs.



BONNE
ET HEUREUSE ANNÉE
À TOUS NOS LECTEURS,
SOUSCRIPTEURS, ANNONCEURS,
PARENTS ET AMIS!
NULLE REVUE
N'EST AUTANT AIDÉE ET CHOYÉE
PAR SES AMIS
QUE L'ACTION NATIONALE!
MERCI!

L'influence du droit dans la société québécoise

par FRANÇOIS MORNEAU, politicologue.

Au cours de l'histoire du Canada français, le droit a joué un rôle prépondérant dans le développement de nos institutions politiques, économiques et culturelles. Plusieurs chercheurs se sont penchés sur ce phénomène, afin de pouvoir déterminer clairement le rôle et l'influence que le droit a exercés sur le développement de nos institutions.

Aussi, dans le présent article, nous tenterons de déterminer l'influence du droit dans trois domaines spécifiques: 1) la politique; 2) les affaires; 3) la culture.

Nous débuterons avec l'influence du droit dans le domaine politique au Québec. Aussi, comme il existe plusieurs ouvrages parus dans ce domaine, nous ferons une brève synthèse de tous ces ouvrages.

Influence politique

M. Guy Bouthillier, professeur de sciences politiques à l'Université de Montréal, dans un de ses ouvrages, dit ceci: «Plusieurs auteurs depuis Alexis de Tocqueville jusqu'à Harold Laski en passant par Max Weber ont fait valoir que cette présence massive des avocats dans le jeu politique de nos démocraties occidentales n'était pas fortuite (...). Tous ces théoriciens ont mis en lumière le fait que le droit prépare admirablement bien à la vie politique (...). Au surplus, le droit fait de l'avocat le technicien de la loi et du règlement qui sont véritablement la langue même dans laquelle s'exprime l'état (...). Il s'agit là d'un travail de haute technicité pour lequel les avocats sont préparés mieux que quiconque»¹.

1. BOUTHILLIER, Guy, «Les avocats du Québec et l'État», dans *Le Barreau du Québec à 125 ans: son passé, son avenir*, Barreau du Québec, PUQ, 1974, p. 51.

Toujours selon M. Bouthillier, la pratique du droit met l'avocat en contact avec le public, le forme à convaincre par la parole et l'écrit, lui apprend l'art de l'évaluation stratégique. Toutes ces qualités servent admirablement la politique et les affaires.

Afin de déterminer clairement l'influence du droit dans le domaine politique au Québec, je me dois de citer quelques chiffres pour faciliter la compréhension du lecteur. Il est à noter que tous ces chiffres proviennent de la recherche de M. Bouthillier et de quelques autres personnes, dans le cadre d'un séminaire de maîtrise sur le thème Justice et politique.

Les avocats constituent en gros un quart de nos parlementaires provinciaux; exactement 21,8% (159 sur 683) des députés élus à l'Assemblée nationale au cours des sept élections provinciales générales de 1948 à 1970.

Les hommes de loi constituent le tiers des députés québécois qui ont siégé à la Chambre des communes de 1949 à 1971 (97 sur 283, soit 34,3%) et la moitié des personnes appelées au Sénat (17 sur 35, soit 48,6%).

Les avocats constituent plus du tiers des ministres qui ont exercé à Québec de 1948 à 1970 (41 sur 110, soit 37%) et près des trois quarts des ministres québécois à Ottawa de 1949 à 1971 (27 sur 38, soit 71%).

Les quatre premiers ministres fédéraux issus du Québec étaient tous avocats. Quant aux 22 premiers ministres du Québec, 17 d'entre eux étaient avocats.

À la suite de tous ces chiffres, nous pouvons tirer les conclusions suivantes: a) les avocats sont proportionnellement plus nombreux au plan fédéral qu'au plan québécois; b) les avocats occupent une place prépondérante à Québec et écrasante à Ottawa, parmi le personnel ministériel.

Jean-Charles Falardeau, dans son ouvrage *Des élites traditionnelles aux élites nouvelles*², dit, à propos du gouvernement

2. FALARDEAU, Jean-Charles, *Des élites traditionnelles aux élites nouvelles*, dans *Le personnel politique québécois*, de Richard Desrosiers, Éditions du Boréal Express, Trois-Rivières, 1972.

du Québec, que c'est un gouvernement d'avocats. Il dit aussi de la profession d'avocats qu'elle est celle qui conduit le plus aisément à la politique.

Jean-Charles Bonenfant, dans son ouvrage sur *L'évolution du statut de l'homme politique canadien-français*, dit ceci: «Le député s'est longtemps identifié avec l'avocat. L'espèce n'est évidemment pas disparue de nos parlements et je crois qu'une formation juridique demeure une bonne préparation à la politique»³.

Robert Boily, directeur du Département de science politique de l'Université de Montréal, dit, dans un de ses ouvrages intitulé «Les hommes politiques du Québec, 1867-1967», que «Les avocats, tout particulièrement, comme dans bien d'autres pays, ont toujours formé le bloc le plus imposant, soit généralement un peu plus de la moitié de cette catégorie et environ le quart de tout le personnel politique de l'Assemblée législative (...). Avocats et médecins sont depuis bien avant 1867 les figures les plus connues de la politique provinciale. Ils ont toujours représenté deux professions dont le prestige était immense dans la population; les premiers, avant tout un prestige social, les seconds un prestige moral qu'ils partageaient avec les membres du clergé et qui faisaient d'eux des candidats toujours redoutables»⁴.

Donc, si nous tentons de faire un bref résumé de la situation, nous pouvons dire que le droit a exercé une influence prépondérante dans le système politique, au Québec.

Influence économique

En second lieu, nous tenterons de définir l'influence du droit dans l'économie du Québec. Malheureusement, très peu de chercheurs, à ma connaissance, ont effectué ce genre de recherches. Aussi, pour faire le présent article, il a fallu que je me fasse chercheur.

3. BONENFANT, Jean-Charles, *L'évolution du statut de l'homme politique canadien-français*, *Ibid.*, p. 37.

4. BOILY, Robert, *Les hommes politiques du Québec, 1867-1967*, *Ibid.*, p. 55.

Pour ce faire, j'ai donc consulté la revue *Commerce*; plus précisément, la chronique intitulée «L'homme du mois». Cette chronique a pour objectif de faire connaître les hommes d'affaires canadiens-français qui ont réussi au Québec. J'ai donc effectué ma recherche de janvier 1950 à décembre 1974, soit sur une période de 25 ans; ce qui représente une possibilité de 300 hommes d'affaires. Malheureusement, quatre numéros étaient consacrés à des événements spéciaux; c'est-à-dire que tout le numéro de ces mois-là ne contenait aucune chronique de «L'homme du mois». Cela porte donc notre recherche à 296 hommes d'affaires, ce qui représente approximativement l'élite économique canadienne-française du Québec.

Une fois ces résultats obtenus, j'ai effectué une compilation, afin d'en retirer les choses qui nous intéressent. Plus bas, nous verrons un tableau représentant les résultats de cette recherche: c'est-à-dire l'université fréquentée, le degré obtenu (bac, maîtrise ou doctorat), spécialisation en d'autres universités et, finalement, les autres diplômes universitaires obtenus.

Voici les résultats de cette recherche: 15% des 296 hommes d'affaires ont soit étudié, soit pratiqué le droit. C'est-à-dire qu'il y avait 43 personnes sur une possibilité totale de 296 personnes, qui possédaient une formation juridique. Cette formation se distribue ainsi: 36 avocats, 2 notaires et 5 personnes qui ont étudié le droit, sans mention d'aucun diplôme universitaire qui eût pu être obtenu.

Voyons donc les résultats sur tableau, afin de faciliter la compréhension.

Université	Doctorat			
	Études	Licence	Maîtrise	Doctorat honorifique
Montréal		19	1	2
McGill		2		
Laval	2	12		2
Ottawa		1		1
Moncton		1		
St-Joseph, NB				2
Inconnu		3		

Sur ce tableau, nous voyons les universités fréquentées, les diplômes obtenus et, chose intéressante à noter, les doctorats honorifiques en droit accordés à d'autres personnes que nos 43 individus.

Comme spécialisation en droit après leur diplôme obtenu, deux personnes se sont rendues étudier à l'étranger. L'un à Harvard, afin d'étudier le droit et la fiscalité, et l'autre à Toronto pour étudier lui aussi le droit et la fiscalité mais en plus, il a étudié la sociologie.

Plusieurs personnes possédaient déjà des diplômes universitaires avant leur licence en droit. Huit personnes dont six avaient un bac en arts, un avait un bac en lettres et le dernier, lui, avait une licence en sciences sociales, économiques et politiques.

Plusieurs personnes, après leur licence en droit, se sont spécialisées dans des domaines autres que le droit. Quatre personnes ont décroché des diplômes: une a obtenu une licence en lettres à Paris; une autre a obtenu un certificat d'étude économique à Laval; la troisième s'est décroché une maîtrise en sciences économiques et politiques à Oxford, et la dernière, s'est décroché une licence en sciences commerciales de l'école des Hautes Études Commerciales.

Plusieurs autres personnes ont poursuivi leurs études sans mentionner si elles avaient obtenu leur diplôme. Prenons quelques exemples: cours d'économie à Harvard; cours en sciences sociales à Laval; cours en «Business Administration» à Harvard; cours en sciences sociales, option politique et diplomatie à Montréal.

À la suite de ceci, Robert Boily dit, toujours dans le même ouvrage, que les avocats viennent à la politique une fois seulement que leur réussite en affaires aura fait d'eux des vedettes locales.

Jean-Charles Falardeau, lui aussi dans le même ouvrage, dit que l'avocat est de plus en plus intimement associé et de plus en plus nécessaire aux grandes entreprises financières et industrielles. Il en est souvent directeur et il en devient volontiers le propriétaire.

Jorge Niosi, professeur de sociologie à l'Université du

Québec à Montréal, dit, dans un de ses ouvrages sur le contrôle financier, que des avis en matière de droit fiscal, de droit commercial ou de droit du travail sont nécessaires, lors de chaque réunion du conseil d'administration d'une compagnie. Il dit aussi que la grande majorité (81 %) des compagnies de notre liste compte au moins un avocat, généralement membre d'un bureau d'avocats, au sein de leur conseil d'administration. Il dit que la profession juridique a subi au cours du XX^e siècle une transformation profonde. Plus loin, dans son ouvrage, il dit: «Il arrive que ces avocats soient invités à siéger au conseil d'administration des sociétés qu'ils conseillent⁵.»

Lundberg dit que les avocats ne sont que des experts, des spécialistes haut placés et non de gros porteurs d'actions des sociétés qu'ils gèrent, comme l'affirment Mills, Porter et Clement. D'ailleurs, à sujet, Lundberg dit: «Ni de par leur détention d'actions, ni de par leur rémunération en tant qu'administrateurs, les avocats dans les conseils d'administration des grosses compagnies ne peuvent être confondus avec les principaux propriétaires d'actions, avec la famille ou le groupe de contrôle⁶.»

Une autre citation de Ferdinand Lundberg qui me semble intéressante est celle qui est tirée de son célèbre article «The Law Factories, brain of the status quo», où il dit: «En leur qualité d'agents et régisseurs, on trouve des avocats des principaux bureaux au sein des conseils d'administration des compagnies américaines (...) Ils sont les inspecteurs sociaux pour la noblesse du monde des affaires; celle-ci, sans leur aide, serait difficilement capable de faire face à ces multiples affaires. Mais à part les hommes d'affaires, les avocats siègent aux conseils d'administration plus fréquemment que n'importe quelle autre classe de personnes⁷».

5. NIOSI, Jorge, *Contrôle financier du capitalisme canadien*, Presses Université du Québec, Montréal, 1978, p. 156.

6. LUNDBERG, F., *The rich and the Super-rich*, New York, Bantam Book, 1968.

7. LANDBERG, Ferdinand, «The Law Factories: brains of the status quo», dans *Harpers' Magazine*, New York, 1939, n° 179, p. 190.

À contre-courant

De Nord-Sud à Est-Ouest

par ROGER DUHAMEL

Depuis l'automne dernier, le souci de la paix universelle a fait la manchette des journaux canadiens. Après avoir longtemps spéculé sur les problèmes nord-sud, le premier ministre a modifié son optique et il témoigne d'une vive inquiétude dès qu'il envisage les affrontements est-ouest. Ce changement d'orientation a quelque peu renouvelé son discours politique.

Conscient du fait qu'une foi qui n'agit pas ne doit pas être une foi sincère, il s'est résolument engagé sur les routes du monde, son bâton de pèlerin à la main. Il est devenu le Canadien errant, empressé à frapper à toutes les portes pour propager son évangile de réconciliation. Il a été reçu partout avec politesse, sans enthousiasme excessif. D'une part, il est évident que personne ne s'oppose à la paix et il saute d'autre part aux yeux que l'initiative spontanée de M. Trudeau ne bouleversera pas en quoi que ce soit le cours de la planète. Seul le fabuliste pourrait nous apprendre s'il joue à son insu la mouche du coche ou s'il imite la grenouille désireuse de se faire aussi grosse que le bœuf.

Le discours de Guelph

Il n'est pas question pour nous de suivre le premier ministre à la piste dans son itinéraire intercontinental, mais de nous arrêter à la substance de ce projet ou de ce programme qu'il soumet à ses interlocuteurs. Le plus important des textes qui fournissent quelques éclaircissements approximatifs sur ses visées, c'est le discours prononcé à l'Université de Guelph, tout juste avant son départ en croisade.

Le principal objectif qu'il poursuit, c'est de ménager un climat de stabilité qui garantisse une sécurité accrue à tous les pays. À cette fin, il apparaît «essentiel de tenter d'inciter l'Union soviétique à clarifier d'abord, puis à modifier ses propres objectifs à l'égard de l'Ouest.» Une pareille phrase constitue l'aveu candide d'une totale incompréhension de la situation. C'est

oublier que la politique de la Russie, depuis trois-quarts de siècle, n'a jamais dévié d'un iota, qu'elle a toujours recherché l'hégémonie universelle. Laisser entendre qu'elle puisse être persuadée de changer de cible, c'est rêver dangereusement.

M. Trudeau continue en s'interrogeant si la suprématie du pouvoir militaire en URSS n'est pas en voie d'échapper au pouvoir politique. C'est une question qui aurait du sens, posée dans un pays qui n'a pas aboli démocratie et liberté. Elle demeure dépourvue de tout fondement dans le système soviétique, où les hommes ne sont que des pions anonymes et interchangeables au sein de structures permanentes.

Pour sortir de l'impasse actuelle, M. Trudeau préconise des mesures ressemblant beaucoup à des vœux pieux: réduire les tensions, atténuer l'hostilité, favoriser un minimum de respect mutuel, susciter une confiance véritable dans la capacité de l'homme à survivre sur la terre. Qui dit mieux! Nous sommes tous en faveur de la maternité et de la tarte aux pommes...

Les moyens à mettre en œuvre

Quels sont donc les moyens à prendre pour se rapprocher d'un aussi noble idéal? Les voici:

— mettre sur pied une structure cohérente propre à susciter la confiance politique et économique, de manière à stabiliser les relations entre l'Est et l'Ouest;

— détourner les superpuissances de leurs préoccupations militaires pour s'engager dans un dialogue régulier et productif et assumer les responsabilités qui vont de pair avec leur pouvoir;

— amener les cinq États dotés d'armes nucléaires à entamer des négociations destinées à fixer des limites globales à leurs arsenaux nucléaires stratégiques;

— améliorer la sécurité en Europe en relevant le seuil nucléaire et en redonnant en même temps une dynamique politique aux négociations sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces, à Vienne, pour les tirer de leur stagnation;

— enfin, prévenir la prolifération des armes nucléaires dans les autres États.

Si nous faisons un bref résumé de la situation, à savoir l'influence du droit dans l'économie du Québec, nous voyons une influence de 15% sur un échantillon de 296 hommes d'affaires. Les avocats agissent très souvent comme conseillers sur le conseil d'administration des grandes compagnies.

Influence culturelle

En troisième et dernier lieu, l'influence du droit dans le domaine culturel au Québec. Là aussi, il a fallu que je me fasse chercheur, ou plutôt observateur. J'ai surtout concentré mon attention sur la télévision au Québec. Aux canaux francophones, j'ai trouvé quatre émissions animées par des avocats et trois chroniques à l'intérieur d'autres émissions, aussi animées par des avocats. Voyons donc les résultats:

- 1- *Les gens qui font l'événement*,
animé par M^e Marc Trahan;
- 2- *D'une politique à l'autre*,
animé par M^e Simon Noël;
- 3- *Service à la communauté*,
animé par M^e Auguste Choquette;
- 4- *Justice pour tous*,
animé par M^e Louis-Paul Allard.

Dans les chroniques animées par des avocats, à l'intérieur de différentes émissions, nous retrouvons ce qui suit:

- 1- *Un homme averti en vaut deux*, avec M^e Francine Dufresne, à l'émission *Samedi Midi*;
- 2- *La famille et ses droits*, avec M^e Pierrette Moisan, à l'émission *Bonjour Madame*;
- 3- *L'opinion de*, avec M^e Marc Laurendeau, aux Nouvelles TVA.

Si nous jetons un coup d'œil dans le domaine journalistique, nous retrouvons certaines chroniques écrites par des avocats. Malheureusement, vu le très grand nombre de journaux et revues présentement sur le marché, il m'a été impossible de faire un inventaire complet. Par contre, nous pouvons énumérer celles qui nous viennent en mémoire: M^e Marc Laurendeau était rédacteur en chef du feu *Montréal Matin* et est, depuis, au service de *la Presse*; le journal *le Devoir* est présidé par un notaire,

M^e Denys Pelletier; les journaux de la chaîne Québecor sont présidés par Pierre Péladeau, qui détient une licence en droit; les journaux de la chaîne Gesca sont présidés par M. Paul Desmarais, qui a étudié le droit.

Il serait très intéressant de poursuivre cette recherche plus en profondeur dans tout le domaine de l'information au Québec. Il est à noter que certaines émissions ont peut-être disparu, depuis le temps où cette recherche fut faite.

Conclusion

Pour clore le tout, nous pouvons dire que le droit a joué un rôle prépondérant, au cours de l'histoire du Canada français, dans le développement de nos institutions politiques, économiques et culturelles. Il y a un dicton qui dit: «Le journalisme mène partout, à condition qu'on en sorte»; en ce qui concerne le droit, le dicton devrait être celui-ci: «Le droit mène partout, à condition qu'on y entre.» Un fait cocasse, pour finir le tout: l'ancien felquiste Jacques Rose déclarait, à une conférence donnée à l'Université de Montréal, que tout ce qui manque au droit, c'est un petit *e* à la fin du mot.

Légalement vôtre...

revue critere

Revue publiée par la Société de publication Critère inc., avec l'aide du Ministère de l'Éducation du Québec, du fonds F.C.A.C. du gouvernement du Québec et du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

Comité de rédaction:

Roger Sylvestre, directeur, Guy-H. Allard, Claude Gagnon, Jean Proulx, Jean Stafford.

Dernières parutions:

No 33: *Familles d'aujourd'hui*, printemps 1982, 275 p.

No 34: *L'après-crise économique et sociale*, automne 1982, 175 p.

No 35: *L'après-crise culturelle et politique*, printemps 1983, 286 p.

No 36: *Le nouveau paysage mythique — 1*, automne 1983, 188 p.

Secrétariat et administration:

Jacqueline Davignon,
Revue Critère, Collège Ahuntsic,
9155, rue Saint-Hubert, Montréal, H2M 1Y8
Tél.: 389-9068

Sans doute serait-il malséant de ridiculiser ces propositions qui relèvent d'un bon naturel, tout en ayant l'inconvénient de nous rappeler dans leur énonciation même un grand nombre de résolutions adoptées aux Nations-Unies au cours des années. Peut-être seraient-elles susceptibles d'une certaine efficacité pratique, comme base de discussions entamées entre nations appartenant à une même civilisation et partageant au moins dans ses grandes lignes un identique code moral. Il n'en va pas ainsi avec l'Union soviétique, qui ne se compare, ni dans son idéologie ni dans son comportement, à aucune autre puissance du passé ou du présent.

M. Trudeau regrette que les pourparlers de Vienne piétinent depuis plus de dix ans. En fait, elles ne progresseront que le jour où l'Occident consentira de nouvelles concessions. Après ce constat d'impuissance, le premier ministre en redemande en affirmant que « nous mettons beaucoup d'espoir dans la Conférence sur le désarmement, qui doit débiter à Stockholm en janvier prochain. » Pourquoi cet espoir après toute une série de déceptions inévitables?

La confirmation des conquêtes

Il semble utile, à ce point, de rafraîchir notre mémoire sur des événements relativement récents et qui ne sont pas dépourvus d'une terrible logique. À de nombreuses reprises, l'URSS a réclamé la tenue d'assises où il lui serait loisible de faire confirmer définitivement ses conquêtes territoriales, toutes parfaitement illégitimes. L'Occident a fini par céder à ces desiderata et ce fut la désastreuse conférence d'Helsinki de 1975.

Lors du traité germano-soviétique qui a inauguré le dépeçage de l'Europe, Staline a fait main basse sur les États baltes, la Pologne orientale, la Finlande méridionale, les provinces roumaines de Bessarabie et de Bucovine. C'était déjà un bon départ. À ce riche butin qu'ils n'ont jamais contesté, les Alliés ont ajouté généreusement la Prusse orientale, la Ruthénie enlevée à la Tchécoslovaquie, les îles Kouriles, une partie de l'île Sakhaline. Peu à peu s'accumuleraient les pays satellites et des acquisitions plus récentes: Cuba, Vietnam, Yémen, Angola, Mozambique, Éthiopie, Madagascar, Bénin, Guinée, etc.

La mythologie ou le piège de la détente devait servir officiellement cette politique de piraterie et de brigandage. L'Occident s'y est prêté de bonne grâce à Helsinki. Non content de reconnaître par sa signature au bas d'un document la légitimité de l'empire colonial soviétique, il s'est empressé d'apporter à la Russie, à frais très réduits, une aide économique et technologique considérable. La contribution des Soviétiques à cet accord s'avérait beaucoup plus modeste, consistant à promettre la modération en politique étrangère et à respecter les droits de l'homme dans les immenses territoires qu'ils asservissent. Tous les pays de l'Ouest, comme le Canada, ont applaudi à cette équivalence entre un cheval et un lapin.

Est-il besoin de souligner que la Russie n'a jamais respecté ses engagements d'Helsinki? Comment aurait-elle pu ou voulu tenir compte des droits de l'homme, nettement incompatibles avec toute pratique du socialisme? Le dindon de la farce, ce fut l'ancien président Carter qui, faisant une consommation gourmande des droits de l'homme, entendait bien que Moscou s'en tienne à sa promesse. Il dut finir par constater que son zèle déplaisait à ses propres alliés, tellement craintifs de heurter le moindre des Soviétiques.

D'une conférence à l'autre

On avait convenu en 1975 de se revoir périodiquement, afin d'examiner si les deux parties s'en tenaient aux termes de l'entente. Il y eut d'abord, en 1978, la conférence de Belgrade, où les délégués soviétiques, désormais assurés d'avoir roulé l'Occident à leur gré, ne s'embarrassaient en aucune façon de circonlocutions diplomatiques et prudentes. Ils déclinèrent carrément de participer aux délibérations de la commission des droits de l'homme. Un refus aussi brutal, un reniement aussi catégorique, n'était-ce pas suffisant pour enseigner aux démocraties les exigences de la dignité? Il ne le semble pas, puisqu'elles acceptèrent en 1980 le rendez-vous de Madrid. Cette conférence inutile et pénible, qui durera des mois interminables sans aucun résultat concret, se perdra finalement dans les sables.

Comme si l'expérience acquise ne suffisait pas, voilà que l'on remet tout cela à Stockholm, en 1984. C'est de ce dialogue de sourds que M. Trudeau entend tirer beaucoup d'espoir. Nous

n'avons pas à lui en tenir rigueur, car il n'est pas le seul à grimper allègrement dans ce bateau. Il y a lieu néanmoins de regretter que sa profession de foi sans fondement entretienne de dangereuses illusions.

Des voix chrétiennes

C'est dans cette foulée que les chefs des principales Églises chrétiennes du Canada ont rédigé et remis au premier ministre un mémoire dans lequel ils expriment leur satisfaction de ce nouvel effort en faveur de la paix. Personne ne les contredira quand ils se prononcent pour le principe de la vie. Ils n'auraient pas cependant fait l'unanimité en prétendant que «les armements nucléaires sont en définitive inacceptables en tant qu'agents de sécurité nationale», s'ils n'avaient pas reconnu loyalement que le désarmement n'est pas une panacée en soi, qu'il peut même entraîner «un grand danger».

Nous savons gré à ces distingués ecclésiastiques, animés des intentions les plus pures, de n'être pas tombés dans le déplorable guêpier où s'enlise l'épiscopat catholique des États-Unis, flirtant dangereusement avec le désarmement unilatéral, la pire hérésie de notre époque. Nos clercs au contraire accordent leur appui «à un processus multilatéral et minutieusement planifié de réduction et d'élimination éventuelle des armements nucléaires». On doit toutefois noter que les évêques français se sont montrés plus audacieux. Dans leur déclaration de Lourdes de novembre dernier, ils ont accepté par nécessité impérative la dissuasion nucléaire et ils ont condamné vigoureusement l'idéologie marxiste. Ce sont là en effet deux démarches étroitement complémentaires.

Au moment que nous écrivons ces lignes (fin décembre), M. Trudeau s'est entretenu avec de nombreux chefs d'État, y compris le président Reagan. Personne ne s'est engagé à fond, personne ne l'a découragé, tout le monde s'est déclaré favorable à la vertu. Reste la visite encore incertaine à Moscou. À Ottawa, les fonctionnaires des Affaires extérieures soutiennent que seule la maladie mal définie de M. Andropov explique qu'une invitation du Kremlin n'ait pas été transmise au Canada. Il se peut bien qu'il en soit ainsi. Mais pourquoi diable en éprouver le moindre regret?

Vanité des rencontres au sommet

N'est-il pas en effet amplement démontré qu'aucune rencontre au sommet n'a apporté quelque bénéfice aux démocraties? Il n'y a rien là que de tout à fait normal. Que se passe-t-il au cours d'une telle conférence? Deux seules hypothèses sont à retenir. Ou les deux parties demeurent fermement sur leurs positions et se regardent comme des chiens de faïence. Ou l'Occident consent quelques concessions et affaiblit de ce fait la crédibilité et la volonté de résistance du bloc démocratique. Car il est interdit de supposer que les Soviétiques puissent reculer d'un pouce. Il n'y a de négociable que ce qui appartient aux Occidentaux. Le reste demeure hors d'atteinte.

Deux solutions seulement sont donc possibles à l'issue de tout échange entre les deux camps: ou l'impasse granitique ou notre capitulation honteuse. Le malheur, c'est que nous sommes trop nombreux à douter de notre cause et à nous imaginer que l'esprit de domination et de lucre de notre ennemi finira bien par s'apaiser, devant tant de manifestations touchantes de notre inaltérable bonne volonté. Et pendant ce temps l'on accuse de bellicisme ceux qui songent à se défendre!

Il y a très longtemps, quand certains Athéniens affichaient une faiblesse coupable en face des tentatives d'accaparement de la Macédoine, Démosthène s'appliquait à ranimer le courage défaillant de ses concitoyens en prononçant ces fortes paroles: *«Dès qu'on vous parle de Philippe, aussitôt l'un de ses correspondants parmi vous se lève pour vous exposer combien c'est doux de vivre en paix, combien c'est onéreux de subvenir à l'entretien d'une armée. On veut vous ruiner, s'écrient-ils! Ils vous persuadent ainsi de tout remettre à plus tard et donnent à votre ennemi le temps et les moyens de parvenir en toute tranquillité à ses fins. Vous y gagnez, vous, encore un instant de repos, en attendant d'avoir à reconnaître un jour ce que vous aura coûté ce répit. Ils y gagnent, eux, de vous séduire — et la rémunération convenue.»*

Doit-on indéfiniment permettre aux Soviétiques de poursuivre leur course unilatérale aux armements? N'oublions jamais le mot de Lénine: *«Ce qui compte, c'est d'être le plus fort... et de vaincre au moment décisif dans le lieu décisif.»*

Le carrousel des successions

Une sottise que nous commettons régulièrement, c'est de nous réjouir sans aucun motif valable chaque fois qu'un nouveau timonier prend la barre à Moscou. Dans les derniers temps, Staline s'était vraiment conduit comme un tyran sanguinaire. À sa mort, le monde peut enfin respirer à l'aise. La modération de Khrouchtchev fera merveille. Rappelons-nous l'œuvre humanitaire de ce modéré: l'écrasement impitoyable de la Hongrie en 1956, la construction du mur de Berlin en 1961, la tentative, avortée de justesse, d'installer des fusées nucléaires à Cuba l'année suivante. Heureusement que le brave homme était un modéré!

Peut-être nous étions-nous trompés sur lui. Tout ira pour le mieux avec le successeur Brejnev, reconnu, on ne sait trop par qui, comme un homme de paix. Pendant ses dix-huit années aux affaires, son bilan se révèle impressionnant: violation sans vergogne des accords d'Helsinki, prolifération accélérée des armements soviétiques, conquête de territoires stratégiques en Afrique, invasion de l'Afghanistan. Avec un pareil homme de paix et de bonne entente, qu'avons-nous besoin d'hommes de guerre!

À l'avènement d'Andropov, on a recommencé la même comédie des erreurs. Le chef tortionnaire du KGB est représenté comme un personnage qui avoue une inclination pour les faiblesses de l'Occident: costumes de bonne coupe, musique d'avant-garde dans la veine disco, romans américains, le whisky plutôt que la vodka. L'un des nôtres, quoi! N'est-ce pas attendrissant pour des fourriers de la subversion comme Olof Palme et Willy Brandt? Dommage qu'Andropov ait lui-même dissipé toutes les équivoques en déclarant, le 22 novembre 1982, qu'il était, tout comme ses prédécesseurs, un adversaire de toute concession, ajoutant à l'intention de ceux qui n'auraient pas clairement saisi son message: «Que personne ne s'attende à un désarmement unilatéral de notre part! Nous ne sommes pas des naïfs.» Qui oserait en douter?

Un résultat indirect

C'est en prenant objectivement connaissance de tous ces faits que nous devons juger très fragile l'initiative de M.

Trudeau. Qu'il en prenne son parti, son pays n'est pas encore de ceux qui écrivent l'histoire. En se lançant tous azimuts comme il le fait, il peut au mieux propager des sentiments de fraternité et d'harmonie et il peut au pire apporter de l'eau au moulin des pacifistes abusés ou manipulés.

Quelles sont les retombées de cette agitation sur un théâtre d'ombres? Les mauvaises langues, qui disent parfois la vérité, auront beau jeu de prétendre que M. Trudeau, après avoir constaté sa chute libre au box-office électoral, tente de recueillir à l'étranger des suffrages flatteurs, afin de perpétuer à l'arraché son régime personnel au Canada. C'est un pari douteux, qu'il peut gagner ou perdre. En guise de compensation, sans doute est-il assuré du prix Nobel de la paix. Ce seront plusieurs dizaines de milliers de dollars qui ne tomberont pas dans le gousset d'un prodige.

Affirmation du fait français en Amérique

par LÉANDRE FRADET, secrétaire.
Les Amis de Lionel Groulx.

Le 21 janvier 1948, l'Assemblée législative adoptait officiellement le fleurdelisé comme drapeau national de l'État du Québec et de l'Amérique française (excepté l'Acadie qui avait déjà son drapeau).

Les Amis de Lionel Groulx décidèrent de commémorer, à Québec, cet événement historique. Ce trente-cinquième anniversaire méritait une fête de l'amitié, de la fraternité et de la solidarité nationale. En effet, c'est à l'unanimité des membres de l'Assemblée législative et du Conseil législatif que ce drapeau est devenu officiellement le nôtre.

Le fleurdelysé est devenu drapeau national grâce aux revendications de compatriotes et de groupements divers, du lointain Yukon, des Territoires du Nord-Ouest, de l'Ouest canadien et des Maritimes, aussi bien que de plusieurs centres états-unisiens. Pétitions et requêtes sans cesse répétées et souvent dirigées jusqu'à l'Assemblée nationale ont su créer l'unanimité, avant même l'arrivée de l'Événement!

Les AMIS DE LIONEL GROULX ont particulièrement rendu hommage en la circonstance, *aux deux véritables protagonistes du fleurdelysé: le chanoine Lionel Groulx et René Chaloult*. Ils ont été les porte-parole les plus reconnus de nos revendications pour l'obtention de notre drapeau national. Nous avons aussi rendu hommage *à nos compatriotes de l'époque qui contribuèrent, de près ou de loin, à l'adoption officielle du fleurdelysé*.

LIONEL GROULX, par sa parole ardente et éloquente, par ses nombreux écrits, a été, à juste titre, le catalyseur des aspirations constantes de tous nos compatriotes.

RENÉ CHALOULT, disciple de Lionel Groulx, devenu membre de l'Assemblée nationale, a été le porte-parole fidèle,

tenace et sincère des aspirations nationales des Canadiens-Français. En cela, il a été le tribun éloquent le plus écouté et le héraut de nos désirs et de nos vœux légitimes les plus nobles, au niveau de l'Assemblée nationale.

À ces deux hommages, nous avons associé le rôle joué par une grande dame de chez-nous, *Madame René Chaloult*, qui vint spécialement de la Floride pour célébrer avec nous le trente-cinquième anniversaire de l'adoption officielle de notre drapeau national fleurdelysé. Cette dame qui contribua à la carrière politique de son mari, devint de ce fait, à l'égal de son époux, une des grandes responsables de l'adoption du fleurdelysé.

Le premier ministre de l'époque, Maurice Duplessis, profitant de la grande popularité du fleurdelysé, obtint avec finesse, souplesse et diplomatie, *l'unanimité des membres de l'Assemblée nationale, ce 21 janvier 1948. Et ce geste devenait indéniablement une solennelle affirmation du fait français en Amérique!*

Nous avons tenu également à associer à ces hommages, les députés de 1948 qui votèrent unanimement l'adoption officielle du fleurdelysé comme drapeau national du Québec, ainsi qu'aux épouses des députés défunts.

La commémoration de ce trente-cinquième anniversaire eut lieu lors d'un grand banquet, sous la présidence conjointe du ministre des Communications et chef parlementaire, M. Jean-François Bertrand, représentant officiel du gouvernement du Québec et de S.E. Mgr Louis-Albert Vachon, archevêque de Québec.

La fête commença par le chant de l'*O Carillon*, dont c'est le 125^e anniversaire en 1983. C'est debout que les convives des deux tables d'honneur entendirent ce chant merveilleux. La première table d'honneur réunissait les personnalités officielles d'aujourd'hui et la deuxième était réservée aux gens de 1948 qui votèrent unanimement l'adoption officielle du fleurdelysé.

Immédiatement après l'*O Carillon*, M. Léo Gagné fit la lecture d'un bref texte en hommage au fleurdelysé dont les paroles sont de l'abbé Pierre Gravel. Durant le repas, il y eut chants et musique de circonstance. Le succès était là: plus de trois cents personnes enthousiastes et unanimes.

La première table d'honneur se composait des personnalités suivantes: le général Dollard Ménard; Réjean Doyon, député de Louis-Hébert, représentant officiellement le chef de l'Opposition à l'Assemblée nationale, Gérard-D. Lévesque; madame Gaston Audi; Pierre Maillard, ex-ambassadeur de France au Canada; Léger Comeau, président de la Société nationale des Acadiens (celui-ci présenta au président des AMIS DE LIONEL GROULX, Me Armand Maltais, ex-ministre de la Justice et animateur de la soirée, un drapeau national acadien en hommage au fleurdelysé. Ce geste fut ovationné. En reconnaissance de ce geste symbolique de la fraternité de nos deux nations sœurs, l'on entonna spontanément l'Évangéline). Maurice Bellemare, ex-député de Champlain, en 1948; madame René Chaloult (à qui les AMIS DE LIONEL GROULX offrirent une gerbe de fleurs); J.-P. Morency, conseiller municipal et président organisateur des fêtes commémoratives du trois cent soixante-quinzième anniversaire de fondation de la capitale nationale, représentant le maire; le ministre des Communications et chef parlementaire à l'Assemblée nationale, Jean-François Bertrand, représentant officiel du gouvernement du Québec; le président des AMIS DE LIONEL GROULX, Me Armand Maltais, qui présenta le conférencier. À la gauche de ce dernier, S.E. Mgr Louis-Albert Vachon, archevêque de Québec (président d'honneur conjoint du banquet avec le ministre des Communications, J.-F. Bertrand); le Père Benoît Lacroix, o. p., conférencier d'honneur invité et représentant officiel de l'Université de Montréal, nous parla du fleurdelysé, reflet de nos origines et de nos aspirations¹; madame Juliette Rémillard, secrétaire et nièce du chanoine Lionel Groulx, représentant la Fondation Lionel-Groulx (à madame Rémillard, les AMIS DE LIONEL GROULX offrirent également une gerbe de fleurs); le consul général de France à Québec, Henri Réthoré; J.-Bernard Lafontaine, directeur-général, représentant la Fédération des Francophones Hors-Québec; Paul de la Durantaye, ex-directeur de la société Saint-Jean-Baptiste de Québec; madame Réjean Doyon; enfin, le président de l'Association des Gens de l'Air, Gaston Audi, qui remercia le conférencier.

1. La magnifique conférence du P. Benoît Lacroix, o.p. a été reproduite dans *L'Action nationale* (novembre 1983, p. 203).

La deuxième table d'honneur réunissait les épouses des députés défunts de 1948, leur représentant ou représentante: mesdames Reine Johnson (épouse du premier ministre Daniel Johnson); Geneviève Talbot; Paul Beaulieu, représentée par son gendre; Robert Plante; Berthe Élie, représentée par l'abbé Charles Élie; J.-D. Bégin, représentée par madame Odette Bégin-Lessard; Mariette Ross; Jules-A. Brillant, représentée par Aubert Brillant et Fernande Bourque.

Le représentant officiel du gouvernement du Québec et de l'Assemblée nationale, J.-F. Bertrand, remit respectivement à chacune de ces personnes un album-souvenir intitulé: *L'Hôtel du Parlement — 1981*.

Nous reçûmes des messages de nos frères lointains: deux de la Louisiane; un de l'Assemblée des Franco-Américains de l'État du Ouisconsin; un de la Société Saint-Jean-Baptiste de Détroit; un de l'Association des Canadiens-Français de l'Ontario; un de Séraphin Marion, archiviste, grand artisan et doyen du fait français en Ontario.

Plus d'une cinquantaine d'organismes de divers milieux socio-économiques délèguèrent des représentants officiels, notamment, la Société nationale des Acadiens, la Société Québec-Acadie, la Société nationale des Québécois de l'Est du Québec, la revue de l'Action nationale et la Ligue d'Action nationale, les missionnaires Oblats de Québec, les Frères des Écoles chrétiennes de Québec, la Fédération des Francophones hors-Québec, la Conseil de la Langue française, l'Université de Montréal, l'Association canadienne-française de l'Ontario, le Collège de Lévis, la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec (près de cinq délégués), la Société nationale des Québécois de la Capitale, la Fondation Lionel-Groulx, la Commission des écoles catholiques de Québec, l'Association des Gens de l'Air, l'École de technologie supérieure, l'Assemblée des Évêques du Québec, l'archevêché de Sherbrooke, la Télé-université (Université du Québec, à Québec), la Société des écrivains canadiens, la Société d'histoire du Québec, la section Sainte-Marie de la société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (comprenant une délégation de vingt personnes), l'Académie canadienne-française, le Parti libéral du Québec, la Fédération québécoise des retraités en résidence et centre d'accueil, l'Association internationale francophone des

Aînés, le Cercle des fermières du Québec, l'Association canadienne d'éducation de langue française, le Grand Séminaire de Montréal, M. et Mme J.-M. Moreau, maire de Verchères, M. et Mme Laurence Pageau, représentant la ville de Charlesbourg, C.-H. Blais, maire de Sillery, Lucien Gauthier, maire de Beauport; un conseiller municipal de la ville de Vanier; les conseillers municipaux de Québec: Gaston Bisson, J.-G. Drolet et Gilles Gagnon; le conseiller Gilles Carignan, représentant la ville de Sainte-Foy, et plusieurs autres personnalités.

Par cette cérémonie, les AMIS DE LIONEL GROULX voulurent de plus démontrer que le fleurdelysé était et est le symbole de ralliement et de solidarité de nos compatriotes, peu importe leurs idéologies sociales, politiques, religieuses, et peu importe également les classes auxquelles ils appartiennent. Ce que nous avons réussi par la commémoration du trente-cinquième anniversaire du fleurdelysé! L'Acadie, de même que nos autres frères lointains d'outre-frontière québécoise, étaient présents (aussi bien nos frères franco-américains par leurs messages), ainsi que la France, deux fois représentée. Ce fut l'amitié, la solidarité et l'unité autour de notre unique et véritable drapeau national fleurdelysé!²

2. Les membres des mass-média (télévision, radio, journaux) ont tous été invités gratuitement à ce grand banquet où se trouvaient réunies tant de personnalités et de représentants de mouvements importants. Comment se fait-il qu'aucun d'entre eux ne s'est présenté? Insistons: il s'agissait de commémorer l'adoption officielle du fleurdelysé comme drapeau national, accepté unanimement par tous les partis politiques. Tous les personnages présents nous confièrent leur déception en voyant qu'aucun journal n'a parlé de l'événement et qu'aucun mass-média n'a cru bon d'en informer son public. Nombreux ceux qui se posent des questions sur les priorités accordées par les journaux aux événements du jour et du mois. N'auraient-ils pas saisi cette forte affirmation du fait français en Amérique? Et s'ils ne l'ont pas saisi, leur formation nationale n'est-elle pas à faire? NDLR.

Par mon hublot

Petite histoire d'un attentat avorté

par ROGER DUHAMEL

Un visiteur venu d'une autre planète serait plongé dans l'étonnement à constater qu'il existe un pays qui s'emploie systématiquement à brimer une partie importante de sa population, dans la volonté ferme de l'assujettir et d'effacer ses caractères distinctifs. Tel est le cas du Canada, dont le gouvernement met tout en œuvre pour étouffer la réalité québécoise et la fondre à jamais dans le grand tout anonyme du magma fédéral.

L'adoption unilatérale d'une constitution centralisatrice aura été un pas décisif dans cette voie. Il ne restait plus ensuite au pouvoir arbitraire d'Ottawa que d'en tirer les conclusions logiques et inévitables. Cela n'a pas tardé. Les autorités fédérales avaient compris qu'elles jouissaient désormais de l'impunité et qu'elles n'avaient plus à se gêner pour mener jusqu'au bout leur entreprise d'unification. En cas d'accrochage, les tribunaux trancheraient en leur faveur.

Le projet de loi S-31

Pour vaincre toute velléité de résistance, rien de tel que de couper les vivres. C'est dans cette perspective que se situe l'initiative perverse qui a pris forme sous la désignation du projet de loi S-31. En empêchant un organisme québécois d'exercer son activité normale, il devenait en effet possible de paralyser son expansion et de le réduire à des cadres paroissiaux, donc inoffensifs et inefficaces.

La présentation même de cette pièce législative suffisait à éveiller des soupçons légitimes. N'était-il pas curieux que ce soit le Sénat, contrairement à tous les usages, qui fût le premier saisi de ce texte? Comme les délibérations de la Chambre haute, pour des raisons évidentes, ont peu d'échos dans la population, n'était-ce pas là un procédé retors pour exécuter dans la cuisine ce qui ne pouvait décentement s'accomplir au salon? Ainsi a dû raisonner le parrain du bill, M. André Ouellet, le ministre des Élections au Québec.

C'est le 2 novembre 1982 que l'offensive fédérale s'est déclenchée. Que contient le S-31? Il entend limiter à dix pour cent des actions votantes la part que les provinces sont autorisées à détenir dans une entreprise qui effectue du transport interprovincial ou international. Dans l'esprit des rédacteurs, le terme de transport est retenu dans son acception la plus large, puisqu'il englobe les chemins de fer, les autobus, les camions, les navires, les lignes aériennes, jusqu'aux gazoducs et oléoducs. Rien n'échappe vraiment à la vigilance, à la main-mise du maître!

Haro sur la Caisse de dépôt

Quel est le but recherché? Le principe mis de l'avant est le suivant: le temps est venu de remettre les provinces à leur place, de les maintenir dans le nanisme économique. La position du ministre Ouellet ne se prête à aucune ambiguïté: «Certains secteurs de l'économie sont d'envergure nationale et... il est nécessaire d'imposer aux provinces des restrictions sur la propriété des entreprises qui opèrent dans ces secteurs afin de préserver leur caractère pancanadien.» Le droit à la différence, connais pas!

Derrière ce paravent qui ne peut abuser que les laudateurs inconditionnels d'une Confédération niveleuse se dissimule un tout autre dessein. Il s'agit de porter un grand coup à la Caisse de dépôt et de placement, le plus important investisseur institutionnel du Canada avec un portefeuille de quelques milliards de dollars. N'est-il pas incorrect qu'un pareil organisme soit essentiellement québécois et pousse l'outrecuidance jusqu'à vouloir accroître sa participation dans le Canadien Pacifique, cette forteresse, cette chasse gardée du capital anglo-saxon?

Il va de soi qu'une intervention aussi insolente du fédéral dans nos affaires a suscité une réaction vivement défavorable. À tel point que la rumeur a couru que Mme Judy Érola, succédant en août dernier à M. Ouellet au ministère de la Consommation et des Corporations, avait l'intention de battre discrètement en retraite. C'était compter sans son patron, toujours empressé à écraser le Québec. Au reste, le président du Canadien Pacifique, M. Fred Burbridge, n'a pas fait mystère des pressions qu'il a exercées auprès de M. Trudeau, afin qu'il protège sa compagnie contre les assauts de la Caisse. Si bien que le premier ministre a

pris la situation en mains en écrivant à sa collaboratrice, geste inhabituel, d'avoir à faire diligence pour redonner vie au projet de loi. Mme Érola a aussitôt obtempéré en truffant le texte initial de quatre amendements mineurs qui n'en modifient nullement la substance.

La levée des boucliers

L'opposition se fait de plus en plus véhémence au sein des corps constitués. La Chambre de commerce de Montréal plonge au cœur de la question en écrivant dans son mémoire que «le débat porte sur le pouvoir économique et notamment la place des Canadiens français dans la distribution du pouvoir économique au Canada, sur le rôle des gouvernements provinciaux dans le contrôle des grandes entreprises canadiennes, sur le rôle de la Caisse de dépôt comme instrument de développement économique des Québécois, sur la canalisation des épargnes recueillies par le régime public de retraite et enfin sur le partage des juridictions sur le contrôle des grandes entreprises canadiennes». Si le style est lourd, la position est claire.

Il n'y a rien là de passionnel, mais une analyse froide de la situation. De son côté, le lucide expert financier du *Devoir*, M. Michel Nadeau, rappelle que «la Caisse de dépôt et placement demeure l'institution qu'Ottawa cherche à freiner par cette initiative télécommandée, via le bureau du premier ministre, par un petit groupe de gens d'affaires». Rien ne doit être négligé pour prévenir cette injure suprême que ce serait de «hisser le fleurdelysé au sommet de la gare Windsor»!

Le président de la Caisse, M. Jean Campeau, se devait de faire entendre sa voix. Il dénonce avec vigueur ce qu'il estime «une attaque financière violente et discriminatoire, du machiavélisme et de l'inconscience totale». Inconscience totale? Il nous est loisible d'en douter. MM. Trudeau et Marc Lalonde ne sont pas des inconscients, si plusieurs de leurs collègues le sont. Mieux vaut s'en remettre au commentaire d'un observateur anonyme selon qui «tout se passe comme si Pierre Elliot Trudeau, avant de quitter la politique, voulait sabrer dans un autre élément important du statut particulier du Québec». Pour employer une autre image: un des derniers clous du cercueil, n'est-ce pas?

Les réactions parlementaires

Devant l'indignation générale, il devenait difficile pour les députés libéraux de la province de demeurer cois comme à l'accoutumée. Pour éviter l'accusation de félonie, ils ont grogné de mécontentement. C'est qu'ils avaient compris que tout le Québec se liguait contre le projet de loi inique, comme en témoigne la lettre collective signée par 21 présidents des principales entreprises du Québec et où il est dit notamment que «l'intervention gouvernementale par le truchement du bill S-31 est abusive et sans fondement».

Aux Communes, les deux partis d'opposition se sont unis contre le gouvernement. Si l'attitude des néo-démocrates n'avait rien pour nous surprendre, il faut reconnaître que M. Brian Mulroney, au nom des conservateurs, a démontré un certain courage en rejetant le projet libéral qui aurait pour effet d'obliger la Caisse à investir en Europe et aux États-Unis plutôt qu'au Canada. Pour sa part, toujours fidèle à ses convictions, M. Joe Clark a jugé que ce projet de loi inacceptable est de nature à favoriser le séparatisme et il a précisé qu'il «restreint les activités des Québécois, qui voient, avec raison, la Caisse de dépôt comme un outil pour développer leur économie et leur influence».

Mort au feuilleton

Il ne restait plus à Agamemnon qu'à rentrer sous la tente... Avec sa cautèle habituelle, le ministre des Finances, M. Marc Lalonde, a annoncé la retraite, temporaire ou définitive, en reconnaissant «qu'il faut examiner sérieusement les objections» et «qu'il y a peut-être lieu de faire les ajustements qui sont nécessaires». Reculer aujourd'hui pour mieux sauter demain?

C'est ce que nous verrons si les libéraux parviennent à obtenir un renouvellement de leur mandat. Dans le cas contraire, M. Mulroney nous assure que ce projet «néfaste, honteux et disgracieux» avait pour seul but «de menotter non seulement la Caisse de dépôt, mais toute la population du Québec.» Une fois premier ministre, tiendrait-il le même langage? Pour l'instant, comme l'écrit sagement Alain Dubuc dans *la Presse*, le projet de loi S-31 a trouvé «la place qu'il mérite: la poubelle!»

Les tanks connaissent la vérité

par MICHEL BRINDAMOUR

Dans un monde accablé de mensonge, englué dans le mensonge, dire la simple vérité risque, à l'Est, de vous conduire à six pieds sous terre avec une balle dans la nuque et, à l'Ouest, de vous faire enterrer vivant dans l'indifférence générale.

Alexandre Soljénitsyne s'est donné comme tâche colossale de rétablir la simple vérité dans un pays où «le mensonge quotidien n'est pas le caprice de quelques natures perverses, mais la forme même de l'existence, la condition du bien-être quotidien de chaque être humain¹».

Quand il s'est agit d'embrigader Soljénitsyne dans un quelconque combat politique, tout le monde, de la gauche à la droite, y a vu son intérêt. Quand il s'agit de se découvrir soi-même — notre ennuyeuse tiédeur —, un silence glacial tombe sur son œuvre. Soljénitsyne nous fait peur et pourtant, pour reprendre les mots de J.M. Domenach, «nous avons autant besoin de Soljénitsyne que les Russes ont besoin de pain».

«Les tanks connaissent la vérité²» est un scénario de film que nous ne verrons jamais à l'écran. Soljénitsyne en a fait un livre qui se lit comme si vous étiez assis dans une salle obscure avec ses gros plans, ses fondus, ses retraits, ses vols d'oiseau, etc...

Inspiré de scènes dont l'auteur a été partiellement témoin, «Les tanks...» raconte l'histoire des émeutes des camps de prisonniers soviétiques, au début des années cinquante. Dans ce livre, comme dans toute son œuvre littéraire, les questions de Soljénitsyne sont aussi angoissantes, notamment dans ce dialogue entre deux prisonniers, Fédotov et Mantrov, qui s'appêtent à mourir en affrontant les tanks:

1. «La tribu instruite», in *Des voix sous les décombres*, p. 271.

2. *Les tanks connaissent la vérité*, par Alexandre Soljénitsyne, Fayard Paris, 1982, 185 pages, \$16.50.

— «La seule consolation, c'est que depuis que le monde est monde, c'est jamais les meilleurs qui survivent, ils meurent toujours les premiers. Ça a toujours été comme ça dans l'histoire. À la guerre aussi. Et au camp.»

— «Là, je ne suis pas d'accord. C'est les plus intelligents qui survivent.»

— «C'est peut-être que les plus intelligents ne sont pas les meilleurs.»

Relecture du *Canada, les deux races* d'André Siegfried

par AXEL MAUGEY, professeur à l'Université McGill

Des Français qui ont écrit sur le Québec et le Canada, André Siegfried se révèle le classique par excellence: celui que l'on ne peut pas ne pas avoir lu. Déjà, au tout début du siècle, la réalité québécoise se trouvait inscrite dans des pages qui ont fort peu vieilli sur l'essentiel. C'est peu commun. Ses deux livres: *le Canada, les deux races*¹ et *le Canada, puissance internationale*² restent, respectivement, des modèles d'analyse. Dans le premier ouvrage cité, nous nous attacherons à relever analyses, jugements et concepts que nous ne nous interdrons pas d'interpréter. Nous sommes en 1983, n'est-ce pas? Et l'essai de Siegfried date de 1906.

Ce conservateur, au regard d'aujourd'hui, ne manque pas de lucidité. Diplomate de formation, il n'hésite pas à dire ce qu'il pense. Un mot clef revient plus d'une fois sous sa plume, celui de «l'humiliation» des colonisés. Gageons que l'expression ne déplairait pas à Albert Memmi. Les chercheurs en ce domaine trouveraient une source abondante de matériel «colonial» et «semi-colonial», pour être plus précis, à explorer.

L'auteur a raison d'écrire que, humiliés par les Américains, les Anglais du Canada décidèrent de passer leur «violence» sur les vaincus. Il y a toujours plus vaincu que soi; Siegfried l'a bien noté. Une première constatation s'impose: le problème du Canada réside finalement — ce qui n'a pas, à l'origine, été perçu comme tel — dans la faiblesse des Canadiens-Anglais. N'oublions pas que les Canadiens-Français sont indispensables à la justification, à l'existence et à la durée de ce Canada fratricide, terre, comme le dira plus tard avec justesse Pierre Vallières, de

1. Paris, 1906.

2. Paris, 1937.

«Scorpions associés». Cette faiblesse initiale des vainqueurs, ce pacte bâclé — je songe à 1867 — pour contrer les «yankees» explique en partie la morosité canadienne.

Phénomène compréhensible, la créativité apparaît plus franchement du côté des Canadiens-Français que de celui des Anglais. En effet, si les Canadiens-Français n'avaient pas réagi contre la double imposition anglaise et américaine, ils auraient disparu. Acceptant d'être des intermédiaires, florissants d'ailleurs, les Anglais *s'américanisaient* sans en être, au début, pleinement conscients. Siegfried remarque avec justesse que les rêves des deux nations ne concordent pas. Un observateur neutre est amené à se demander la raison pour laquelle les deux peuples n'ont pas été capables de créer un grand dessein. Il faut le reconnaître, presque jamais les grandes vues n'ont dominé le débat.

Pourquoi le taire, le vainqueur anglais, plus précisément loyaliste, extrémiste, ne supportait que par la force des choses ces *Français* qu'il considérait comme dégénérés. Ils ne l'étaient pas. Mais, la majorité «par les armes» commençait à brouiller les pistes, à refaire l'histoire et à justifier son entreprise au fur et à mesure qu'elle s'emparait de la direction générale de la vie sociale et économique.

Sans l'Église catholique, ce peuple aurait disparu. Il était préférable que le Québec n'eût point fait sa révolution de 1789. D'aucuns peuvent s'en gausser; d'autres y trouveront maints outils de réflexion, indispensables à la compréhension de la véritable histoire du Québec: une histoire de résistance. Nuançons: si le clergé a aidé à la conservation du français, il a aussi empêché ce peuple de mieux s'adapter au «nouveau monde». Mais en figeant ce peuple, il l'a obligé à se différencier de celui d'origine; il y a eu cristallisation sur l'ancien Français et, plus tard, très rapidement ouverture sur l'Amérique: d'où l'originalité actuelle des Québécois par rapport aux Français.

Même si, historiquement parlant, les aventuriers se calment sous la tuque et le goupillon, en dedans d'eux, une énergie immense reste chevillée. Rien ne meurt au Québec. Un peuple apprend à être patient. Dommage que les Français de France ne se soient pas plus intéressés à ce grand pays et à son avenir; face aux poussées impérialistes, ils puiseraient une assurance nouvelle

dans leur destin. Pour ma part, je suis persuadé, comme Siegfried, que le renouveau francophone passe par la vallée du Saint-Laurent. Hélas! Siegfried n'a guère été écouté, sauf tout récemment, preuve de la justesse de ses analyses et donc de son actualité.

Avec Siegfried, revenons à l'Église canadienne, qui se démène sur deux fronts. Elle devient tout d'abord l'interlocutrice privilégiée des vainqueurs et surtout — on voit poindre l'intelligence, le machiavélisme et le désir d'indépendance — elle s'arrange, avons-nous écrit, pour avoir le minimum de relations avec la France impie, la France révolutionnaire de l'époque. En un mot, dès la fin du XVIII^e siècle, le modèle français ne séduit plus l'élite canadienne. C'est donc à partir de cette période que le Canadien-Français s'est progressivement différencié à l'envers — se fixant sur ses origines — du Français de France. Décidément, l'Église a plus de «mérite» qu'on a bien voulu l'écrire ou le dire. N'est-ce pas elle qui, dans un premier temps, a permis aux Canadiens — j'insiste à nouveau sur ce point — de se différencier des Français?

Le clergé canadien, prêt à tout pour défendre la langue originelle et surtout la religion catholique, s'est bien gardé de laisser puiser impunément ses ouailles dans les libertés inscrites dans la constitution canadienne. D'où le paradoxe: rarement domination étrangère fut, en somme, plus parfaitement acceptée. Les Anglais n'intervenaient pas dans les domaines réservés à l'Église, qui avait un pouvoir non négligeable.

L'Église a vite compris que pour éviter l'assimilation, il fallait avoir la haute main sur l'instruction publique. Par la suite, l'évincement brutal des Canadiens-Français de l'Ouest, à la fin du XIX^e siècle, montre qu'elle n'avait pas tort de lutter pour les droits fondamentaux du peuple canadien-français. Par conséquent, au regard d'aujourd'hui, son «pouvoir» semble plutôt avoir profité aux siens, même si on peut lui reprocher d'avoir trop longtemps défendu d'anciens principes et de vieilles méthodes. Par ailleurs, l'Atlantique ne favorisait pas non plus les échanges avec la France.

Le plus souvent, le clergé formera les politiciens, leur apprendra à fourbir leurs armes, et les lancera, le cas échéant, sur

le sentier de l'autonomie. André Siegfried n'est dupe de rien. Ne pressent-il pas l'indépendance culturelle vis-à-vis de la France, comme l'indépendance politique, si difficile à obtenir vis-à-vis des Anglais?

Les paroles suivantes de Siegfried, qui datent de 1904, se révèlent prophétiques: «Les adversaires en présence sont condamnés à se mouvoir perpétuellement entre une séparation impossible et une union qui ne saurait être complète. C'est le secret d'une crise qui jamais sans doute ne pourra se dénouer à la satisfaction des deux partis.» En effet, ne serait-il pas plutôt souhaitable que les deux parties fassent des concessions? Sinon, le vainqueur d'hier risque d'être entraîné dans la chute par l'exvaincu, s'il ne cède pas à certaines revendications fort légitimes de ce dernier. Là, se love tout le drame et sa résolution possible aussi.

Dans les chapitres sur les «sentiments nationaux», Siegfried excelle — nuance de taille — à nous montrer que le «véritable» colonialiste, ce n'est pas l'Anglais d'Angleterre, mais le Canadien-Anglais, le loyaliste, l'ontarien.

Bien avant l'heure de la décolonisation et de ses nombreux déchirements, l'essayiste, en partie aveugle sur ce point, souligne l'attachement des Canadiens-Français au régime britannique. Si le «modèle» réside dans la douce Albion, la réalité, elle, s'épanouit dans les formes sournoises du racisme vécu. Déjà fort rusé, ce petit peuple se joue à sa façon des adversaires, déclarant tout haut qu'il préfère les Anglais d'Europe, les protecteurs, aux Anglais d'Amérique, les maîtres de l'heure.

N'est-ce point le fameux sir Wilfrid Laurier qui s'exclamera (p. 137): «Je suis britannique jusqu'à la moëlle.» À vrai dire, il flattait surtout les Anglais, dans l'espoir de rendre le Canada plus autonome. Déracinés, les Canadiens-Français étaient nécessairement amenés à une sorte de dédoublement au niveau de l'identité. Ces descendants de Normands ont compris que leur intérêt consistait à prendre ce qu'ils pouvaient aux Anglais. Dès lors, on comprend mieux, compte tenu des circonstances et de la nécessité de survivre, que la «raison» pour l'Angleterre l'emportera toujours sur la «passion» pour la France. C'est normal. La France et le Canada français ne sont plus ni du même pays, ni du

même temps. N'y a-t-il pas entre les deux peuples de langue française: l'Atlantique et la révolution de 1789?

Longtemps, comme nous l'avons souligné, prévaudra chez les Canadiens-Français une divergence «irréductible» du sentiment et de l'intérêt. Même si, en 1906, les Ontariens ou les Rhodésiens du Québec considèrent les «Français d'Amérique» comme des inférieurs ou des retardés, force est de constater, avec Siegfried, que cent quarante années de luttes (de 1763 à 1903) ont fait d'un humble troupeau de vaincus un peuple vivace et relativement prospère.

L'universitaire distingue fort bien que face à la montée des États-Unis, seul un véritable nationalisme canadien évitera le risque d'absorption. Mais pour cela, il faudrait que des compromis soient possibles entre Anglais et Français. L'important, c'est qu'avec Siegfried nous constatons que les Canadiens-Français *forment un peuple véritable* et cela, dès la fin du 19^e siècle (p. 286). Même si l'essayiste ne semble pas croire, compte tenu de l'époque, à la libération politique des cousins d'Amérique, il entrevoit maintes possibilités pour l'avenir. Par exemple, il insiste fortement sur l'autonomie de cette province qui est presque (je cite): une «*petite république française*». Le petit me gêne, vu l'étendue du territoire et du défi à relever; déjà l'hexagone «miniaturise» les cousins américains. Les Français manquent déjà bigrement de réalisme.

Contrairement à certains mythes entretenus jusqu'à aujourd'hui, Siegfried écrit en 1906 que l'immigration des Canadiens-Français vers la nouvelle Angleterre a singulièrement freiné la «revanche des berceaux» et a donné, phénomène aux conséquences fort graves, l'Ouest aux Anglais.

Déjà, Siegfried, bien avant Claude Julien, pense que plus le Canada se tournera vers l'Europe, mieux il pourra résister à la civilisation américaine. Précisons que déjà, en 1904, la colonie dépend, économiquement parlant, autant des États-Unis que de la Grande-Bretagne.

On constate donc que la vision d'ensemble d'André Siegfried sur le Québec et le Canada se révèle considérable. Il est le premier à éclairer aussi bien le Canada tout entier.

L'approche est toujours remarquable, car incisive, multiple, voire même contradictoire. Finesse, objectivité et enthousiasme ne sont pas les moindres qualités de l'essayiste. En son temps, l'impact de son œuvre a été immense, plus peut-être d'ailleurs au Canada qu'en France. Elle ne manquera pas d'influer sur le destin de ce grand pays d'Amérique du nord. Le premier après Alexis de Tocqueville, ne s'est-il point engagé sur la voie d'un vrai dialogue avec les Québécois d'hier?

Les Français devraient relire des passages comme celui-ci: «Nous devrions seconder cette Civilisation sœur de la nôtre; en profiter pour étendre le champ de notre activité économique; en bénéficier enfin, dans une mesure restreinte mais appréciable, pour défendre certains de nos intérêts politiques.» La France séculaire, je veux dire dynamique, bougera-t-elle vraiment un jour? C'est la question que l'on peut toujours se poser, non sans y apporter les nuances dues aux intérêts, aux susceptibilités et à la convenance.

À l'affût de l'actualité

par PATRICK ALLEN

Enfin une bonne étude sur ANDRÉ LAURENDEAU

Denis Monière vient de publier (Québec-Amérique) un livre de près de 350 pages réparties en 13 chapitres ouvrant chacun sur de nombreuses sources de documentation de première valeur. «Enfin une bonne étude sur André Laurendeau» écrivent en tête de leur commentaire élaboré et élogieux Pierre Gravel et Jacques Bouchard (*La Presse*, 7 décembre). Ils constatent que c'est «la première étude exhaustive de la vie et de l'œuvre d'ANDRÉ LAURENDEAU... et qu'il était temps qu'un politicologue de la trempe de Denis Monière se penche sur un personnage qui a, aussi profondément qu'André Laurendeau, marqué de son empreinte toute la société québécoise. Il l'a marqué surtout à cause de son rôle comme témoin particulièrement lucide d'une période fertile en changements profonds et comme intellectuel engagé dans de multiples actions collectives.»

Contrairement à l'opinion de Pierre Gravel et de Jacques Bouchard, Denis Monière a trouvé dans son étude de la pensée et de l'œuvre de Laurendeau la PLACE IDÉALE pour mettre en relief des constatations comme celles-ci: «Les thèses trudeauistes ont été contredites par les faits. Après quinze ans de pouvoir et de politiques libérales, le *French Power* n'a pas réussi à inverser les tendances démographiques, sociales et économiques qui avaient provoqué la crise canadienne.» Ou encore, «Laurendeau n'aurait certes pas cautionné la récupération centraliste des travaux de la Commission (Laurendeau Dunton)». De telles constatations ne détonnent pas dans le livre de Monière: elles ressortent du contexte même de l'étude comme une déduction scientifique. Elles ne sont une atteinte à la pudeur didactique que chez les journalistes qui se voilent les yeux devant les faits.

Un peu plus séparatistes qu'auparavant?

Dans le chapitre intitulé *L'histoire n'avance pas en ligne droite*, Denis Monière rappelle comment l'intellectuel qui ne fait

pas l'histoire peut baliser les chemins de l'avenir et comment André Laurendeau a contribué à préparer les voies idéologiques des réformes réalisées par la révolution tranquille. Aussi l'enjeu de la Commission d'enquête sur le bilinguisme était-il dramatique pour Laurendeau: «Ou nous sortirons de l'enquête un peu plus séparatistes qu'auparavant, ou nous en ressortirons convaincus que la coexistence avec le groupe de langue anglaise est possible et mutuellement fructueuse» (p. 283).

Virage socio-économique

Marcel Laflamme, de l'Université de Sherbrooke, a déjà quelque dix ouvrages à son crédit. Il vient d'en ajouter un autre, *POUR UN VIRAGE SOCIO-ÉCONOMIQUE*, où il présente un projet de société reposant sur des valeurs propres à bâtir un pays à notre mesure: émergence d'une économie sociale; rapatriement des pouvoirs économiques; mise sur pied d'une démocratie industrielle; essor d'un mouvement coopératif de conquête économique; avènement d'un syndicalisme constructif et entreprenant; réforme du rôle interventionniste de l'État et concertation des acteurs économiques. Marcel Laflamme est un des directeurs de la Ligue d'Action nationale et a dédié son dernier livre en hommage à Esdras Minville et à E.F. Schumacher.

Georges-Henri Lévesque: politicien et dominicain

Sous ce titre, Pierre Vennat donne (*La Presse*, 3 décembre) ses impressions sur le premier tome des *SOUVENANCES* où Georges-Henri Lévesque, dominicain, fondateur de la faculté des sciences sociales de l'université Laval, se raconte à un deuxième dominicain, le père Simon Jutras. Ce premier tome fait comprendre l'importance de la formation religieuse dans la vie active du Père Lévesque, puis il tire un coin du voile sur ses allégeances politiques et ses divergences de vue avec le nationalisme de Lionel Groulx et de ses admirateurs. Les lecteurs de l'Action Nationale trouveront grand intérêt à lire ou à relire dans le numéro de novembre 1951 les pages dures et de plus en plus vraies, signées François-Albert Angers, sous le vocable *DEUX MODÈLES D'INCONSCIENCE: Le premier Saint-Laurent et le commissaire Lévesque*. Et ce n'était qu'une étude préliminaire que consacrait alors M. Angers au rapport Massey-Lévesque. Il faudra lire aussi la suite pour mieux comprendre

Souvenances I et II, surtout éviter la récupération fédéraliste et centralisatrice.

Travailleurs et mouvements sociaux

Un numéro thématique a été consacré par *La Revue d'Histoire de l'Amérique française* (septembre 1983) au mouvement ouvrier. Soit 156 pages et une quarantaine d'autres pages étant laissées à de très intéressants comptes rendus d'ouvrages récents. Voilà un numéro spécial à ne pas manquer.

La meilleure qualité de vie: à Montréal ou à Toronto?

Est-il plus agréable de vivre à Montréal ou à Toronto, compte tenu de facteurs ou de critères comme l'activité économique, la sécurité, le transport, les loisirs et la culture, l'enseignement, la santé, le cadre urbain? Jean Blouin a fait cette recherche. Il en publie les résultats dans *l'Actualité* (décembre 1983). Mais n'allons pas gober sans esprit critique tout ce que charrie cette étude, notamment l'éditorial qui fait l'interprétation de faits mal identifiés, juge l'élite politique et les «décideurs» qui n'auraient pas été au rendez-vous de l'histoire!

L'émergence des firmes de haute technologie

Il ne se passe pas une journée sans que nous entendions parler de haute technologie comme facteur déterminant de la croissance économique. Qu'est-ce donc que la haute technologie, nouveau modèle d'innovation? Où le Québec se situe-t-il dans ce domaine? Comment le gouvernement doit-il créer les conditions favorables à l'émergence des firmes innovatrices dans ce secteur? Un professeur de sciences administratives à l'Université du Québec à Montréal, Roger Miller, D. Sc., répond à ces questions dans la revue *GESTION* (novembre 1983). Le tableau ci-dessous tiré de l'article de Roger Miller parle par lui-même, comme introduction au sujet.

Les emplois de haute technologie au Québec

Secteur	Emplois en 1983
Industrie pharmaceutique	8,250
Turbines et engins	3,873
Ordinateurs et équipements de bureau	3,300
Appareils de distribution électrique	3,504
Appareils de télécommunications	11,053
Composantes électroniques	1,223
Avions et pièces d'avions	17,452
Instrumentation	5,092
Équipements photographiques	413
Programmation informatique et conseils de gestion	2,000
Laboratoires de recherche et génie-conseil	11,000
Organismes universitaires scientifiques de recherche	4,000
TOTAL DES EMPLOIS DE HAUTE TECHNOLOGIE	71,160
TOTAL DES EMPLOIS AU QUÉBEC	2,700,000

Les emplois de haute technologie représentent environ 3% du total des emplois au Québec. Certains sont en progrès et d'autres, en maturité. Ils sont plutôt concentrés dans la région de Montréal «qui s'affiche par exemple comme le plus grand centre de l'aérospatiale au Canada.»

Fin du monde? Début d'un nouveau monde?

«La révolution technologique et informatique est arrivée en trombe dans notre existence qui se croyait l'aboutissement d'une civilisation logique, intelligente et raisonnée» écrit Jean Sarrazin en premières lignes de son introduction — *Fin d'un monde? Début d'un nouveau monde?* — dans un numéro complet de la revue *FORCES* consacré à l'informatique et domaines connexes. Cette introduction pourrait servir d'appel à l'espérance en l'avenir pour ceux qui paniquent à la vue de l'informatique, de la bureautique, de l'ordinateur et de la robotique!

Montréal et la haute technologie

Montréal est un lieu privilégié pour les investissements,

selon une source américaine *Top Secret* à laquelle les média ont fait largement écho, le 6 décembre. En substance, l'analyse montre que la métropole du Québec présente souvent des avantages de 40 à 60 p. cent supérieurs à d'autres sites d'investissements comme Boston, New York, Los Angeles et San Francisco. Pourquoi? À cause des subventions gouvernementales offertes aux investisseurs et en dépit de la loi 101 (langue de travail et d'enseignement), de la loi 17 (non utilisation des «scabs» lors de conflits de travail), de la fiscalité et des coûts d'opérations parfois plus élevés reliés au climat, etc. La morosité en prend une cure de nettoyage!

L'emploi au Québec: pas si mal que ça!

C'est de ce titre qu'Alain Dubuc (*La Presse*, 6 décembre) coiffe l'analyse qu'il fait des changements dans l'emploi de 1981 à 1984 au Québec qui «bat les records de croissance cette année au Canada.»

Laval accueille la plus importante société bio-industrielle au Canada

Les 85 chercheurs privés d'emplois à la suite de la fermeture des laboratoires d'Ayerst seront regroupés dans «la plus importante société bio-industrielle au Canada», a indiqué le ministre de la Science et de la Technologie du Québec, Gilbert Paquette. C'est à Ville Laval que sera implanté le nouveau laboratoire de recherche, moyennant une garantie de salaires pour cinq ans et une injection de 25 millions de dollars par le ministère et sept autres millions par la Société générale de financement (SGF). Ainsi a-t-on pu éviter la perte de chercheurs experts et difficilement remplaçables.

Quels magazines lisent les Québécois?

«Les magazines québécois portent un dur coup à l'édition française, par la diversité et la qualité de la production locale», selon François Berger (*La Presse*, 26 novembre). En 1982 seulement, 1500 nouveaux titres de périodiques de fabrication québécoise ont été enregistrés à la Bibliothèque nationale du Québec. Mais fait-il noter que 80% de ces titres ne vivent pas longtemps. Ceux qui restent obtiennent généralement un tirage imposant et, dans l'ensemble, il s'est créé au Québec une véritable industrie

du magazine. Les éditeurs de France en prennent pour leur rhume mais ne battent pas en retraite. Un retour offensif sur le marché est à l'horizon. Notons toutefois que «quelque 240,000 Québécois de langue française soit 11% de ceux qui lisent préférèrent lire des magazines publiés en anglais», comme l'hebdomadaire américain *TIME*. Chez les anglophones, les lecteurs réguliers représentent 68% de la population de 15 ans et plus contre 56% chez les francophones. Seulement 9% des anglophones préfèrent lire des périodiques en français. Ces 240,000 francophones tournent-ils le dos au Québec ou attendent-ils le miracle de magazines répondant à un besoin de contre-culture?

Faute d'encadrement, le talent peut se gaspiller

«Bien sûr, on a de nombreux jeunes pleins de talent... mais si on ne les encadre pas avec des gens d'expérience, on va gaspiller ces talents», déclarait à Gilles Provost (*Le Devoir*, 6 décembre), Lionel Boulet celui-là même qui a mis au monde l'Institut de recherche de l'Hydro-Québec (IREQ), fierté des Québécois. À l'heure où les centres de recherche poussent comme des champignons au Québec, Lionel Boulet met en garde contre l'adoption trop facile chez nous des méthodes ou modes étrangères et fait appel à un développement plus original, par exemple, d'une technologie minière ou forestière dans la province. Il est «partagé entre le plaisir d'assister enfin à un décollage scientifique québécois et la crainte qu'on investisse encore dans du béton plutôt que dans des cerveaux». Comme il a raison!

Le médecin québécois: de plus en plus francophone, omipraticien... et femme

Les effectifs médicaux ont augmenté 5,3 fois plus vite que la population québécoise, au cours des dix dernières années. Pourtant le groupe des spécialistes vieillit et la pénurie commence à s'installer dans certaines catégories. La proportion des femmes médecins a fait un bond prodigieux dans à peu près tous les secteurs, comme on peut s'en rendre compte dans le tableau ci-dessous tiré d'un résumé de la situation (*La Presse*, 7 décembre) par Huguette Roberge. Les faits saillants sont extraits d'une étude sur les effectifs médicaux du Québec, effectuée par une équipe de recherche en santé de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal. S'il est normal de s'inquiéter du sort

des médecins formés à l'étranger et qui ne sont pas Canadiens, il aurait été tout aussi normal et élémentaire de prévoir le sort qui les attendait avant de les accueillir pour ne pas contingenter nos jeunes qui aspirent à la profession de médecin et veulent pratiquer chez nous.

Croissance des effectifs médicaux au Québec (1972-1982)

		1972		1982		Croissance % annuel moyen
		Nombre	%	Nombre	%	
OMNIPRATICIENS	Hommes	3 091	92,9	4 444	79,8	3,7
	Femmes	237	7,1	1 125	20,2	16,9
SPÉCIALISTES	Hommes	4 118	94,9	5 349	89,4	2,6
	Femmes	220	5,1	567	9,6	9,9
RÉSIDENTS	Hommes	891	88,6	871	69,2	-0,2
	Femmes	115	11,4	388	30,8	12,9
TOUS	Hommes	8 100	93,4	10 664	83,7	2,8
	Femmes	572	6,6	2 080	16,3	13,8

Dix-neuf villes du Québec ont plus de 50,000 habitants

Selon les chiffres considérés comme officiels en vertu de la Loi des cités et villes, pour des fins de subventions ou de réglementation, Québec compte dix-neuf villes de plus de 50,000 personnes: quatre dépassent 100,000: Montréal, Laval, Québec et Longueuil; quatre autres ont une population qui varie entre 75,000 et 100,000: Montréal-Nord, Saint-Léonard, Lasalle et Gatineau; enfin 11 villes réunissent de 50,000 à 75,000 chacune: Sherbrooke, Charlesbourg, Saint-Laurent, Beauport, Saint-Hubert, Chicoutimi, Jonquière, Verdun, Hull, Brossard et Trois-Rivières. Les chiffres de la population de ces villes viennent d'être publiés dans la Gazette officielle du Québec.

Le gouvernement fédéral doit se mêler de ses affaires

«Pour qu'un dossier économique débloque et se traduise par un investissement au Québec, le gouvernement fédéral ne doit pas s'en mêler». Il doit se mêler de ses affaires. Voilà l'opinion sans équivoque du ministre des finances du Québec, Jacques Parizeau,

que rappelle *La Presse* du 1^{er} décembre. Invité à l'Assemblée nationale à commenter une déclaration du ministre fédéral du commerce, Ed. Lumley, voulant qu'il était difficile d'amener des industries au Québec à cause de la présence d'un gouvernement indépendantiste, le ministre Parizeau a répliqué par une liste d'investissements étrangers dont la venue au Québec a été annoncée depuis quelques années et dans lesquels le gouvernement fédéral n'est pas impliqué: les alumineries Reynolds à Baie-Comeau, Pechiney à Bécancour, Alcan à Laterrière, les compagnies minières Falconbridge et Noranda, le centre commercial Cadillac Fairview, etc. La déclaration Lumley est méprisante: Parizeau l'a démolie.

Municipalités: Ottawa accusé de violer la constitution

«Le gouvernement fédéral viole lui-même la constitution qu'il a imposée au Québec en versant arbitrairement des subventions aux municipalités» a affirmé le ministre québécois des Affaires municipales, Jacques Léonard, lors du débat à l'Assemblée nationale sur le projet de loi 38, rapporte Norman Delisle (*La Presse*, 7 décembre). Le projet de loi 38 doit avoir pour effet de priver des subventions provinciales, toute municipalité qui aura accepté des sommes d'argent du pouvoir central sans l'accord préalable du Québec. C'est un désordre systématique que fait Ottawa et une riposte vigoureuse devrait par conséquent s'imposer au Québec. Que fait l'opposition officielle face à cette agression fédérale, une nouvelle parmi tant d'autres?

Ottawa a distribué 4 fois plus d'argent en Ontario qu'au Québec en 4 ans

De 1978 à 1982, le Conseil des arts du Canada a distribué deux fois plus de subventions en Ontario et quatre fois plus d'argent, soit un peu plus de 11 millions de dollars contre 3 millions au Québec, rapporte Suzanne Asselin (*Le Devoir*, 3 décembre). Et ce n'est qu'une facette de plusieurs cas de discrimination révoltante qu'elle analyse longuement mais avec trop de résignation, dans son article intitulé *Le Conseil des arts et la danse: un pas de deux inégal entre l'Ontario et le Québec*. Les litanies des injustices infligées par Ottawa au Québec seraient interminables dans beaucoup trop d'autres domaines, s'il fallait ouvrir les yeux sur le respect de nos droits comme le font les

anglophones. Le malheur est que nous sommes les seuls à devoir nous taire, dans ce pays des autres. Quelle dégoûtante perspective d'avenir! Laissez tomber vos bâillons et vos œillères, députés de l'opposition à Québec et libéraux fédéraux francophones à Ottawa! Voyez ce qui se passe et hurlez le droit à la justice égale pour tous!

Le Cardinal, voyageur de retour d'un périple autour du monde

Mgr Paul-Émile Léger veut continuer à parler de la misère, a-t-il laissé entendre à son retour du Japon où il a été si bien accueilli, de Bangkok, en Thaïlande, aux multiples camps de réfugiés, en Inde où il a vu le fond du panier de la misère, à Rome où il a célébré la messe avec Jean-Paul II, en Israël où il a «une petite œuvre». Jules Béliveau (*La Presse*, 8 décembre) donne d'autres informations.

Euromissiles-Liban — Y a-t-il danger de guerre?

Pour répondre à cette question, l'hebdomadaire d'information *LE POINT* a présenté (édition du 28 novembre — 4 décembre) un véritable dossier: analyse politique et stratégique, opinions américaines et soviétiques, cartes des conflits ouverts dans le monde, sondage et reportages. *Le Point* fait LE TOUR DU MONDE DES CONFLITS (29 pays) et dresse un tableau de ces luttes cruelles et obscures où des humains tombent victimes ou héros d'une cause dont «l'écho se résume le plus souvent au silence du monde.» La paix, tout le monde en parle, mais personne ne veut prendre les moyens de la posséder!

Description d'un village industriel de la Beauce: La Guadeloupe

par MICHEL LACASSE
(Université de Sherbrooke)

Si l'on s'arrête pour évaluer le potentiel économique de plusieurs régions du Québec, avant et après la crise que nous venons de vivre, la Beauce est une des régions qui nous montre les meilleurs résultats. Pour faire ressortir les traits dominants et le caractère d'une région il faut en tâter le pouls et c'est ce à quoi m'a mené une étude d'un petit village de Beauce sud: La Guadeloupe.

Village de quelques 1726 habitants (octobre 1983), La Guadeloupe est situé à mi-chemin entre Québec et Sherbrooke sur le déploiement de la route 108. Servant de frontière à chaque découpage de la carte électorale, cette municipalité est pourtant partie effective de la Beauce et de ses traditions. De par sa proximité de la rivière Chaudière et de la métropole régionale, St-Georges, La Guadeloupe revêt vraiment le caractère économique et social de Beauce sud.

L'étude réalisée à La Guadeloupe porte sur cinq entreprises dont quatre sont manufacturières et une entreprise de services gouvernementaux, soit un centre local de santé communautaire (CLSC). Pour donner un ordre de grandeur de la municipalité de La Guadeloupe, disons qu'elle gère un budget global de \$460 000.00, ce qui est très représentatif des autres petites localités de la région. Pour mener à bien cette étude, un questionnaire de six questions a été conçu (voir annexe) visant à faire ressortir trois points importants:

- le nombre d'employés et le chiffre d'affaire de l'entreprise,
- le taux de syndicalisation et l'attitude des dirigeants envers le syndicat,

— les perspectives de développement de l'entreprise et l'aide gouvernementale dans son secteur.

Afin de bien comprendre l'ampleur d'une étude aussi exhaustive je crois qu'il est important de s'attarder dans un premier temps aux réponses données par les dirigeants d'entreprise et dans un deuxième temps, il sera plus important de faire le point pour tirer des conclusions efficaces reflétant bien la réalité.

Mon étude commence chez Deloupe Inc., entreprise de 16 employés, manufacturier de remorques et fardiers. D'un chiffre d'affaires de 1.5 millions en 1982, on prévoit 2 millions d'ici le 1^{er} juillet 1983, fin de l'année financière. Les employés ne sont pas syndiqués et semblent satisfaits, pour en avoir discuté avec eux. L'entreprise était, au moment de l'entrevue, à compléter les travaux d'agrandissement de son entrepôt et prévoit se développer de façon à répondre adéquatement à la demande sans cesse grandissante. Pour leur part, les dirigeants de Deloupe Inc. sont satisfaits de l'aide gouvernementale aux entreprises manufacturières mais avouent l'avoir peu utilisée.

Dans le cas des Poêles St-Georges Inc., qui fabrique entre autres des poêles à combustion lente et des fournaies, on prévoit une augmentation de un demi million du chiffre d'affaires de 1983 par rapport à 1982; ce qui confirme aux entreprises beauceronnes une force remarquable dans la reprise économique que nous vivons. Fier de ce 2.3 millions de chiffres d'affaires l'entreprise est présentement stable avec 65 employés. Comme dans les autres entreprises de la région, les employés ne sont pas syndiqués et s'avouent satisfaits de cette situation. Aux Poêles St-Georges Inc. une grande partie du budget est accordée à la recherche et au développement. L'entreprise compte beaucoup là-dessus. Le directeur est catégorique lorsqu'il dit que les subventions sont inatteignables pour les entreprises réalisant un profit, étant donné leurs conditions trop rigides. Ce n'est pas l'opinion de tous les dirigeants de la région. Dans le même complexe industriel que les Poêles St-Georges Inc. réside une autre entreprise en développement, La literie G.M.C. Inc.

Le président de la literie G.M.C. mentionne que les programmes de subvention aux petites entreprises ne sont pas efficaces mais que le secteur est viable si on est bien organisé. Fier d'un chiffre d'affaires d'un million en 1982 et d'une vingtaine d'employés non-syndiqués, l'entreprise prévoit augmenter ce chiffre d'affaires de \$250 000 par an pour les quatre ou cinq prochaines années mais est consciente qu'à ce moment le marché sera probablement saturé. Outre ce complexe industriel il y a, à La Guadeloupe, plusieurs manufactures dans le domaine de la couture.

Pour connaître l'ampleur de l'industrie j'en ai visité une, «Les créations abeille Inc.», spécialisée dans le dessin et la conception de vêtements de tout genre. L'entreprise citée ne représente que \$250 000 de chiffre d'affaires et une dizaine d'employés mais pour l'ensemble de la communauté, on retrouve quatre entreprises de ce type qui regroupent 200 employés et un chiffre d'affaires de 5 millions. Il est important de noter qu'aucune des entreprises œuvrant dans le domaine de la couture n'a d'employés syndiqués et que la seule où l'on a essayé d'implanter un syndicat a fermé ses portes pendant un an pour décourager les instigateurs du projet.

Comme dans tout centre d'activité, le gouvernement est présent, aussi mince cette présence soit-elle. Dans notre cas, on constate cette présence par le CLSC La Guadeloupe qui est un organisme à vocation régionale très important pour la région et en a coûté \$1 012 000 au gouvernement québécois en 1982 pour maintenir ce service qui comprend 33 salariés et 6 médecins. Outre les cadres, les employés sont syndiqués et affiliés à la FSPIQ et à la CSN; cependant les cadres sont syndiqués mais non syndiqués. Le développement de ce service ne peut se faire que par le développement de nouveaux programmes, ce qui n'est pas pour demain si l'on regarde les dernières politiques gouvernementales. Il faut noter que cette entreprise est la seule où les employés sont mécontents de leurs conditions et ce, à cause de la baisse de salaire du printemps dernier. Nul n'est besoin de mentionner que ce service est primordial pour la prospérité de la région dû à la vaste gamme de services offerts tant de denturologie, de médecine et de service sociaux.

Après avoir vu l'ampleur de l'information il est important d'en dégager l'essentiel pour avoir un bon portrait économique de la Beauce.

En ce qui a trait à l'entreprise de service, notons que la Beauce est aussi bien munie sinon mieux que les autres régions du Québec mais que cela ne constitue pas sa force première. De fait, ces centres de services sont régionaux, pour la plupart, et très accessibles à la population en général. Comme exemple on peut prendre le CLSC La Guadeloupe qui, de part sa situation, peut desservir une population environnante de 20 000 personnes. Il en est de même pour la majeure partie des entreprises de services à financement privé. Je crois aussi pouvoir affirmer que l'intervention gouvernementale n'est pas plus forte en Beauce que dans toute autre région en cette période de reprise économique; et partant de ce fait il est incontestable, à mon avis, que le facteur premier de la prospérité économique de la région est le dynamisme de la PME manufacturière.

Comment se développe une PME en Beauce? Quels en sont les atouts? Pourquoi les PME beauceronnes ont-elles si bien survécues à la crise? Autant de questions pour lesquelles cette petite étude apporte certaines réponses. Premièrement, il faut mentionner que la PME beauceronne n'échappe pas à la règle et a des difficultés au départ, mais qu'est-ce qui fait qu'elle se développe si facilement et atteint la prospérité? Cela repose sur trois facteurs principaux.

Attachons-nous d'abord à l'aspect compétitif de la petite et moyenne entreprise beauceronne. Elle est compétitive pour trois raisons: elle est souvent à la fine pointe de la technologie au Québec, elle s'attaque à un secteur peu exploité au Québec et elle paie des salaires moins élevés que dans les grandes métropoles mais qui sont concurrentiels dans la région. Si l'on parle d'exemple, on pense pour la technologie de pointe à une entreprise comme Procycle Inc. de St-Georges de Beauce. Aujourd'hui premier fabricant de bicyclettes au Canada, elle a commencé en 1973 avec de la machinerie japonaise.

Les Poêles St-Georges de La Guadeloupe représentent un

bon exemple d'une entreprise qui s'attaque à un secteur peu développé puisque cette compagnie fabrique des poêles à combustion lente et des fournaies, où peu d'entreprises québécoises sont spécialisées. De plus, cette entreprise axe une grande partie de son budget sur la recherche et le développement ce qui la rend très compétitive. Pour ce qui est des salaires offerts ils sont normaux pour la région et très concurrentiels.

Comme deuxième facteur il faut souligner le fait qu'au moins 90% des employés de PME beauceronne ne sont pas syndiqués. Aussi curieux que cela puisse paraître ces employés non syndiqués se disent en majorité satisfaits de leurs conditions, pourquoi? C'est ce à quoi répond notre troisième facteur.

En Beauce le coût de vie est moins élevé que dans les grosses métropoles et ce, tant au niveau des achats quotidiens que des services. Ce phénomène est aussi présent après la crise qu'au plus profond de celle-ci. De toutes ces considérations, il ressort que la PME beauceronne possède un certain nombre de caractéristiques qui en font des entreprises des plus prospères. Elles se caractérisent de la façon suivante:

- Compétitive par la technologie et le domaine qu'elle exploite.
- Petits salaires mais qui sont concurrentiels dans la région.
- 90% des travailleurs au niveau de la PME ne sont pas syndiqués.
- Le niveau de vie de la région est moins élevé que celui des grandes métropoles.

C'est ce qui fait de la Beauce un coin prospère, une région constamment en développement où le taux de chômage est moins élevé qu'ailleurs. En un mot la Beauce c'est le «royaume de la PME».

ANNEXE: questionnaire

- 1 - Quel est votre chiffre d'affaires?
- 2 - Combien d'employés avez-vous présentement?
- 3 - Est-ce que vos employés sont syndiqués? Si oui, à quel syndicat sont-ils affiliés?
- 4 - Croyez-vous qu'ils seraient mieux s'ils étaient syndiqués?
(ou pas, selon le cas)
- 5 - Quelles sont les perspectives de développement pour les deux prochaines années?
- 6 - Êtes-vous satisfait de l'aide gouvernementale aux entreprises de votre secteur et sinon, que proposez-vous?

REMERCIEMENTS:

Je tiens à remercier sincèrement M. Camil Martin, M. Gilles Beaudoin, M. Emilien Boulanger, M. Réjean Paré et M. René Dion, respectivement responsables des ventes chez Deloupe Inc., directeur au Poêles St-Georges Inc., président de literie G.M.C. Inc., directeur des *Créations Abeille Inc.*, comptable au CLSC La Guadeloupe Inc.

Je remercie aussi M. Armand Veilleux, secrétaire municipal, pour toute l'information mise à ma disposition, ainsi que M. Marcel Laflamme pour l'aide apportée.

*Nous souscrivons avec fierté
à l'Action Nationale*

LA SOCIÉTÉ SECOURS MUTUELS
QUÉBÉCOISE

UNE INSTITUTION D'ASSURANCE-VIE
AUX SERVICES EXCLUSIFS DES MEMBRES
DES SOCIÉTÉS NATIONALES DES QUÉBÉCOIS



des régions suivantes :

- La Société Nationale de l'Est du Québec
- La S.N.Q. de la région des Hautes-Rivières
- La S.N.Q. de la région de l'Outaouais
- La S.N.Q. de la région Saguenay Lac St-Jean
- La S.N.Q. de la région de l'Amiante
- La S.N.Q. de la région Richelieu St-Laurent
- La S.N.Q. de la région Richelieu-Yamaska

**De concert
avec la**

vie

Parce qu'elle est consciente de vos obligations qui évoluent sans cesse au rythme de la vie, La Solidarité, Compagnie d'assurance sur la vie, met sur pied de nouveaux programmes d'assurance dans le but de vous offrir des services toujours mieux adaptés à vos besoins. L'innovation à La Solidarité ne profite qu'à vous!

La Solidarité

Compagnie d'assurance sur la vie



Siège social: Québec

Agences: Amos, Beauceville, Charlesbourg,
Chicoutimi, Laval-des-Rapides, Longueuil,
Montreal, Quebec, Rimouski, Sainte-Foy,
Sherbrooke, Trois-Rivieres.

DU GROUPE SOLIDARITÉ·UNIQUE